

RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN SUR L'ALGÉRIE Le Parlement arabe dénonce une «immixtion éhontée»

Lire l'article de El-Houari Dilmi page 3



7^e JOUR DU CESSEZ-LE-FEU

200 prisonniers palestiniens libérés

Lire l'article de Mohamed Mehdi page 2



DÉBAT

Les collectivités locales algériennes, entre textes et réalité P. 10

Par Boudina Rachid

RÉUNION DE COORDINATION DES CHEFS DE POSTES CONSULAIRES

La prise en charge de la communauté établie à l'étranger au menu P. 3

Notre supplément AUTOUR DU MONDE
Avec la collaboration de PROJECT SYNDICATE

Démarchandiser l'électricité
PAR JAYATI GHOSH

Professeure d'économie à l'Université du Massachusetts d'Amherst, est membre de la Transformational Economics Commission du Club de Rome

La fin du progrès ?
PAR JOSEPH E. STIGLITZ

Ancien économiste en chef de la Banque mondiale, et ancien président du Comité des conseillers économiques du président des États-Unis

Les technologies dont ont besoin les agriculteurs africains
PAR HIPPOLYTE FOFACK

Ex-économiste en chef et directeur de la recherche à la Banque africaine d'exportation et d'importation

Inverser la tendance financière pour les petits États insulaires
PAR MAYA DELANEY¹ ET AMINATH SHAUNA²

1- Ancienne ambassadrice de l'action climatique des jeunes pour les Bahamas
2- Ancienne ministre de l'Environnement, du Changement climatique et des Technologies des Maldives

DOUANES

570 kg de cocaïne saisis en 2024 P. 3



7^e jour du cessez-le-feu 200 prisonniers palestiniens libérés

Mohamed Mehdi

Samedi, 7^e jour du cessez-le-feu, a eu lieu la deuxième étape de l'échange des prisonniers entre la résistance palestinienne à Ghaza et l'entité d'occupation. Quatre soldates israéliennes contre 200 prisonniers palestiniens, dont 121 condamnés à de lourdes peines, y compris à la perpétuité, ont été échangées lors de l'opération d'hier.

Hier, 4 détenues israéliennes ont été libérées sur la place de la Palestine, dans le centre de l'enclave, là où précisément a eu lieu, il y a quatorze ans, la libération du soldat Shalit, dans le cadre d'une opération d'échange qui a permis la libération de 1027 prisonniers palestiniens des geôles israéliennes. La résistance palestinienne a tenu à libérer les 4 Israéliennes en tenue militaire, pour rappeler qu'il s'agit de conscrits de l'armée d'occupation, avant de les présenter devant plusieurs milliers de citoyens de Ghaza, bien plus que lors de la première opération d'échange une semaine plus tôt. Après les formalités de signatures de documents officiels entre les Brigades Al Qassam et les représentants de la Croix rouge internationale (CRI), les « ex-soldates » israéliennes ont rejoint le point de passage de Karam Abu Salem dans des véhicules de la CRI. A noter que, selon un communiqué du MAE qatari, l'une des 4 Israélienne libérées hier porte la « double nationalité bulgare ». Au même moment, se déroulait dans les territoires palestiniens occupés l'opération de préparation de la libération des 200 prisonniers. Après les formalités d'usage dans ce genre d'opérations, comme la vérification des identités des concernés et les tests médicaux par les médecins du CRI, les prisonniers palestiniens ont été partagés en trois groupes. Un premier groupe composé de 114 prisonniers libérés a été acheminé vers 14h (localement) vers Ramallah en Cisjordanie occupée. Un deuxième, composé de 16 désormais ex-prisonniers originaires de Ghaza est entré dans l'enclave via le poste de Karam Abu Salem. Alors qu'un troisième groupe de 70 détenus libérés, parmi les condamnés à de lourdes peines, font partie de ceux qui seront éloignés des territoires palestiniens, selon ce qui a été convenu dans l'accord de cessez-le-feu. Ce dernier groupe de 70 détenus libérés ont été acheminés vers la ville d'Al-Arish en Egypte avant d'être accueillis dans les jours à venir par des capitales arabes et islamiques, selon Al Jazeera.

ACCUEIL POPULAIRE À GHAZA ET RAMALLAH
Les 114 prisonniers transférés à Ramallah ont, hier, reçu un grandiose accueil populaire,

contrairement à la première vague libérée le précédent samedi, en raison de l'heure très tardive imposée par l'occupation au déroulement de l'opération. A Ramallah, ils étaient des milliers à accueillir leurs héros, dont certains ont passé plusieurs décennies dans les prisons israéliennes. C'est le cas de Raed Al-Saadi I, qui a été libéré hier après 36 ans de captivité. Selon le Club des prisonniers palestiniens, « Raed Al-Saadi est le prisonnier le plus âgé de Jénine ». Autre détail dans la libération des prisonniers libérés de Cisjordanie occupée, l'Autorité palestinienne de Ramallah, dont aucun représentant n'était présent pour accueillir les 3 bus transportant les 114 ex-détenus, a quand même signé sa « présence » en interdisant les drapeaux du Hamas. Cependant, le parquet palestinien a décidé samedi de libérer le correspondant d'Al Jazeera en Cisjordanie occupée, Mohammad al-Atrash, détenu depuis jeudi. Ghaza a également accueilli, pour la première fois, des détenus libérés dans le cadre de ce que le Hamas appelle le « Déluge de la Libération ». Les 16 ex-prisonniers, tous condamnés à des peines de perpétuité, ont été acheminés vers l'hôpital européen de Khan Younes, dans le sud de l'enclave, dans des véhicules de la Croix rouge internationale. A leur arrivée, des centaines de personnes les attendaient devant l'hôpital où ils devaient également être soumis à une visite médicale, comme le veut le protocole dans ce genre d'opérations. Des pères, des mères, des épouses et des enfants attendaient ces prisonniers qui n'auraient pas pu espérer voir la liberté sans le lourd sacrifice des habitants et de la résistance de Ghaza. Pour le porte-parole du Hamas, Dr Abdul Latif Al-Qanou, « la mobilisation des masses de notre peuple pour accompagner le processus de libération des détenus, sous la direction de la résistance, est une incarnation de la cohésion populaire avec ce processus et une affirmation de son ralliement et de son adhésion sur une période de 471 jours », indique un communiqué du Mouvement. Plus tôt, dans un communiqué, le Hamas a rappelé que « malgré l'agression sioniste sauvage et sans précédent sur l'enclave de Ghaza, nous avons pu sauvegarder les détenus de l'ennemi, en affirmation de nos valeurs et de nos coutumes, au moment où l'armée d'occupation a tenté de s'en débarrasser en les bombardant ».

OCHA: DIMINUTION SIGNIFICATIVE DU NOMBRE DE CAMIONS HUMANITAIRES VENDREDI

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des

La CFPI de l'ONU organise un atelier interrégional en Algérie

La commission de la Fonction publique internationale (CFPI) de l'ONU, en coordination avec le ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, organise du 26 au 30 janvier en Algérie, un atelier interrégional sur les salaires, allocations, classement des lieux d'affectation, mobilité du personnel et d'autres questions relevant de la compétence de la

dite commission, indique samedi un communiqué du ministère. « Cet atelier, organisé annuellement en collaboration avec les organisations et les fédérations du personnel de l'ONU, selon la règle de la rotation géographique, constitue une plateforme qui permet à la CFPI de présenter ses travaux et son rôle au sein du système des Nations Unies, dans le cadre d'exposés et de débats informels portant sur ses

méthodes et ses politiques », souligne le communiqué.

« Il convient de noter que cette édition, la première du genre organisée en Algérie, verra la participation de plus de quatre-vingt (80) fonctionnaires internationaux représentant (23) organisations internationales et régionales, ainsi que des cadres représentant des institutions algériennes », ajoute la même source.

ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

La résolution du Parlement européen demandant la libération de Boualem Sansal, adoptée jeudi dernier, n'a pas

fait de vagues en Algérie, ou pas encore ? Est-ce parce que la réponse aux mêmes termes de ce texte a été donnée à la suite de l'intervention du président Macron, qui a fait la même demande il y a deux semaines, et qui a provoqué un tollé général au sein de la classe politique algérienne, et également sur le plan officiel, à travers un communiqué du ministère des Affaires étrangères où il a soutenu que les propos du président Macron « ne peuvent être que réprobés, rejetés et condamnés pour ce qu'ils sont, une immixtion éhontée et inacceptable dans une affaire interne algérienne », ou doit-on s'attendre dans le même sillage à des répliques dans les prochains jours ? En tout cas, le Parlement européen, qui n'en est pas à sa première résolution qui tend vers l'ingérence dans les affaires intérieures du pays, doit s'attendre à voir un front uni contre cette résolution. La première réaction à cette résolution vient du Parlement arabe, qui a exprimé sa solidarité avec l'Algérie et appelé le Parlement européen à « respecter les décisions de la Justice algérienne et à cesser immédiatement de tels agissements qui constituent une violation flagrante de tous les instruments internationaux », affirmant « le respect de la souveraineté des Etats et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ». Le Parlement arabe a souligné aussi que « les députés du Parlement européen sont restés inactifs et les yeux fermés alors que les droits

de l'Homme étaient violés en Palestine et que le peuple palestinien subissait un génocide aux yeux du monde entier », affirmant qu'

« il n'appartient pas au Parlement européen de donner aujourd'hui des leçons à l'Algérie ou aux pays arabes en matière d'application de la loi et de protection des libertés », note le texte.

C'est quand même incroyable, voire cynique que le Parlement européen qui n'a pas levé le petit doigt pour voter une petite résolution pour condamner le génocide commis par l'entité sioniste à Ghaza, trouve moyen de se rassembler et voter une résolution pour demander à un pays souverain de libérer un prisonnier ! Le Parlement arabe a, dans ce sens, relevé que « la République algérienne est un pays régi par des lois et des institutions constitutionnelles jouissant d'une indépendance de décision, ainsi que par des autorités judiciaires capables de fournir toutes les garanties nécessaires pour protéger les libertés, les droits de l'Homme et la liberté d'expression de chaque citoyen algérien ». Notons que cette résolution, qui a été soutenue par les partis de l'extrême-droite, a été ouvertement rejetée par quelques députés de la délégation de la France insoumise (gauche radicale), qui ont voté contre ou se sont abstenus.

En Algérie, même s'il est difficile d'imaginer que cette résolution du Parlement européen soit accueillie dans l'indifférence, on peut être considéré qu'il vaut mieux laisser le cours de la justice prendre le dessus sur les événements.

Nations Unies (OCHA) a déclaré, samedi, que plus de 4200 camions humanitaires sont entrés à Ghaza au cours des six jours écoulés depuis le début du cessez-le-feu, mais a noté une diminution significative du nombre de camions entrés vendredi.

L'OCHA a déclaré, hier, que « 339 camions humanitaires sont entrés vendredi dans l'enclave de Ghaza », citant des informations reçues des autorités israéliennes et des pays garants de l'accord de cessez-le-feu, à savoir le Qatar, l'Egypte et les Etats-Unis, a indiqué Al Jazeera. La même source a précisé que, conformément à l'accord de cessez-le-feu qui exige l'entrée de 600 camions humanitaires par jour, « 630 camions ont été acheminés à Ghaza dimanche dernier, 915 lundi, 897 mardi, 808 mercredi et 653 jeudi ».

« L'accord de cessez-le-feu exige l'entrée quotidienne de 600 camions humanitaires à Ghaza pendant la première phase du cessez-le-feu, qui durera 6 semaines, dont 50 camions chargés de carburant. La moitié de ces camions sont censés se diriger vers le nord de Ghaza, où les experts mettent en garde contre une famine imminente », note également Al Jazeera.

L'ASSOCIATION DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE APPELLE À UN ACCÈS IMMÉDIAT À GHAZA

Dans un communiqué rendu public jeudi 23 janvier, l'Association de la presse étrangère (FPA, Foreign Press Association) a appelé le gouvernement israélien à « lever immédiatement les restrictions empêchant les journalistes étrangers d'entrer à

Ghaza ». « Au cours des 15 derniers mois, ces restrictions sans précédent ont gravement entravé la couverture médiatique indépendante, privant le monde d'une image complète de la situation à Ghaza et imposant un fardeau excessif et dangereux à nos collègues palestiniens dans le territoire. Ces journalistes ont risqué leur vie pour tenir le monde informé de cette histoire cruciale », affirme le communiqué du FPA.

Le FPA estime qu'avec l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, « rien ne justifie un nouveau retard dans l'octroi de l'accès » des journalistes internationaux à Ghaza. « Nous appelons Israël à respecter les principes fondamentaux de la liberté de la presse et à autoriser l'entrée sans restriction des journalistes à Ghaza », ajoute le document.

Le Quotidien d'ORAN

Edition Nationale d'Information
Editée par la SPA
ORAN - PRESSE
au Capital de 195.923.000,00 DA

Président
Directeur Général
Directeur de la Publication
Mohamed Abdou BENABBOU

Direction - Administration
Rédaction
63, Ave de l'ANP - Oran
B.P.N°110 - Oran
Tél. 041.23.25.22
23.25.23 / 23.25.24
23.25.69 / 23.25.84 / 23.26.15

Fax Pub: 041.23.25.21
Fax et Rédaction: 041.23.25.20
Imp. : Oran : imprimerie "Le Quotidien d'Oran"
Alger : imprimerie "Le Quotidien d'Oran"
Constantine : S.I.E.

INTERNET: <http://www.lequotidien-oran.com>
E-mail : infos@lequotidien-oran.com
publicite@lequotidien-oran.com
admin@lequotidien-oran.com
lequotidiendoran@yahoo.fr
Diffusion : Ouest et Centre : SDPO - Est: SO.DI. PRESSE

Résolution du Parlement européen sur l'Algérie

Le Parlement arabe dénonce une «immixtion éhontée»



El-Houari Dilmî

Le Parlement arabe a vivement condamné la déclaration du Parlement européen concernant l'Algérie la considérant comme «une ingérence flagrante et inacceptable» dans les affaires intérieures du pays.

Dans un communiqué de presse, le Parlement arabe a appelé le Parlement européen à «respecter les décisions de la Justice algérienne et à cesser immédiatement de tels agissements qui constituent une violation flagrante de tous les instruments internationaux», affirmant «le respect de la souveraineté des Etats et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures».

Le Parlement arabe a souligné «sa pleine solidarité avec la République algérienne démocratique et populaire» et exhorte le Parlement européen à «ne pas politiser la question des droits de l'Homme et à ne pas l'utiliser comme prétexte pour une ingérence injustifiée et inacceptable dans les affaires intérieures des Etats», poursuit le communiqué.

En outre, le Parlement arabe a affirmé que «la République algérienne est un pays régi par des lois et des institutions constitutionnelles jouissant d'une indépendance de décision, ainsi que par des Autorités judiciaires capables de fournir toutes les garanties nécessaires pour protéger les libertés, les Droits de l'Homme et la liberté d'expression de chaque citoyen algérien», d'après la même source.

Le Parlement arabe a souligné aussi que «les députés du Parlement européen sont restés inactifs et les yeux fermés alors que les droits de l'Homme étaient violés en Palestine et que le peuple palestinien subissait un génocide aux

yeux du monde entier», affirmant qu'«il n'appartient pas au Parlement européen de donner aujourd'hui des leçons à l'Algérie ou aux pays arabes en matière d'application de la loi et de protection des libertés», note le texte.

Plusieurs acteurs nationaux et instances régionales et internationales ont condamné la résolution du PE demandant la libération de Boualem Sansal, incarcéré en Algérie. Plusieurs partis politiques et organisations nationales sont montés au créneau pour dénoncer une flagrante ingérence dans les affaires internes du pays.

Pour le Rassemblement national démocratique (RND), «la Justice algérienne est seule à même d'avoir un droit de regard sur les affaires des citoyens algériens. Nulle partie étrangère, dont le Parlement européen, n'a le droit de s'immiscer dans pareilles questions».

Le Mouvement de la société pour la paix (MSP) a convoqué son Conseil de la Choura pour répondre au Parlement européen. L'eurodéputée franco-palestinienne Rima Hassan qui s'est opposée au texte, fait l'objet de violentes attaques à droite de l'échiquier politique et médiatique de l'hexagone. Face à cette polémique, Rima Hassan a réagi dans plusieurs messages postés sur X, affirmant que «dans les faits, (Boualem Sansal) défend dangereusement des théories identitaires d'extrême-droite, reprend la rhétorique du grand remplacement ou encore stigmatise les personnes exilées». Rima Hassan a également dénoncé une «instrumentalisation du cas de Sansal à des fins d'ingérence et d'escalade diplomatique avec un pays voisin de l'UE».

Les services des Douanes algériennes ont saisi, dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues et de substances psychotropes, plus de 8,5 tonnes de kif traité, 570 kg de cocaïne et près de 11 millions de comprimés psychotropes à travers l'ensemble du territoire national au cours de l'année 2024, a indiqué, samedi, le Directeur général des Douanes, le Général-major Abdelfadil Bakhouch.

Dans une allocution prononcée à l'occasion de la Journée internationale des douanes, célébrée le 26 janvier de chaque année et organisée au Cercle nationale de l'Armée, en présence de membres du Gouvernement, de

570 kg de cocaïne saisis en 2024

hauts responsables de l'Etat, d'organisations patronales et de cadres du secteur des Douanes, le Général-major Bakhouch a précisé que ses services avaient mené, au cours de l'année écoulée, des opérations «qualitatives» en coordination avec les différents corps de sécurité, qui se sont soldées par la saisie d'importantes quantités de marchandises de contrebande et prohibées, notamment «plus de 8,5 tonnes de kif traité, plus de 577 kg de cocaïne et près de 11 millions de comprimés psychotropes, outre la saisie de 79 armes et plus d'un million de boîtes de produits de tabac».

Les services des Douanes ont également

Réunion de coordination des chefs de postes consulaires La prise en charge de la communauté établie à l'étranger au menu

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, M. Sofiane Chaib, a tenu à Rome (Italie), une réunion de coordination et d'orientation avec les chefs de plusieurs postes consulaires.

La réunion a permis de procéder à une évaluation globale de la gestion consulaire et au suivi de la mise en œuvre des instructions des hautes autorités du pays relatives à l'amélioration de la qualité des services fournis aux membres de la communauté algérienne établie à l'étranger, a indiqué

un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines.

La réunion de coordination avec les chefs des postes consulaires de Milan, Naples, Lyon, Marseille, Besançon, Grenoble, Nice, Montpellier, Toulouse, Saint-Etienne, Barcelone, Alicante, et Istanbul, s'inscrit dans le cadre de la visite qu'effectue M. Chaib en République d'Italie, pays ami, selon le communiqué.

La réunion a également permis de «constater l'impact positif des dernières mesures prises au profit de

notre Diaspora, notamment les facilités d'accès au territoire national».

Par ailleurs, plusieurs instructions et orientations ont été données lors de cette réunion pour poursuivre l'amélioration des services consulaires, et ce conformément aux «instructions du président de la République M. Abdelmadjid Tebboune, visant à assurer une meilleure prise en charge des préoccupations des membres de la communauté établie à l'étranger et à les associer à la dynamique de développement que connaît le pays», conclut le communiqué.

Raïna Raïkoum

Sid Lakhdar Boumediène

X = Zéro

Le débat est en ce moment mondial dans la communauté des démocrates, il en reste. Faut-il continuer à rester sur le réseau social X, anciennement Twitter, appartenant au milliardaire américain Elon Musk ? Toutes les questions sur le danger potentiel de manipulation des réseaux sociaux existaient déjà auparavant, nous y reviendrons. Mais le milliardaire Elon Musk a atteint plus que tout autre milliardaire du dernier siècle une schizophrénie gigantesque, un pléonasme nécessaire pour accentuer la dimension du mot médical tant il est encore trop faible.

Ce milliardaire est devenu l'un des personnages les plus dangereux dans le monde démocratique. Il est parti en vrille, il virevolte, il gesticule et ne semble avoir aucune limite dans son délire. Lui, Elon Musk, n'a pas essayé de répondre au questionnement sur la manipulation des réseaux sociaux, il la revendique, haut et fort, et la met en application sans même une once de dissimulation.

Le réseau social X n'est plus une plateforme de communication ouverte à la population mondiale, elle est devenue le socle de la communication du milliardaire. Un outil entièrement consacré à la diffusion de ses idées et de son projet politique le plus détestable.

Nous savions tous, depuis longtemps, que les réseaux leaders comportent des risques qui ne sont pas négligeables. Algorithmes privilégiant certains contenus, concentration gigantesque de données personnelles, monopole sur la diffusion et ainsi de suite.

Malgré cela j'ai toujours été favorable aux innovations et celle du numérique a permis à la communication mondiale de franchir un bond gigantesque. On y trouve tout ce qui permet de s'informer, de se cultiver et de communiquer. Je pense très sincèrement que le danger est maîtrisable car nous avons toujours peur de ce qui semble hors de contrôle. Jamais, absolument jamais, une technologie ne pourra submerger l'esprit critique et la distanciation d'un être humain lorsqu'il est bien éduqué à prendre du recul et se positionner dans une raison qu'il a lui-même construite en toute indépendance. Et justement, cet esprit critique et de distanciation nous pousse tout simplement à sortir du réseau X. Il ne peut nous manipuler que si

on y reste et qu'on le cautionne par notre présence. Car si nous continuons à y rester cela veut dire que ce réseau demeure un support légitime et acceptable de débat. Nous l'avons dit, X n'est pas un réseau social, c'est une gigantesque tribune pour un homme qui est, aujourd'hui, clairement dans la forme la plus terrifiante de l'extrême droite. X est en lien avec tous les régimes populistes du monde et manipule l'information pour que les peuples y adhèrent par leur vote. Si nous le savons, si cela semble une évidence, alors il faut lui faire perdre sa puissance destructrice. Il est très difficile aux démocraties d'interdire un réseau social bien qu'on se dirige vers une fermeté soutenue (il était temps). Mais un réseau social, ce sont d'abord ses inscrits et ses intervenants.

Il appartient à chacun de sortir de ce piège, personne au monde ne peut l'interdire et cela supprimerait l'un des canaux (il n'est pas le seul) de l'idéologie de la peste noire qui revient ronger le monde par ses dangers destructifs.

Personnellement je n'ai pas un compte X, ce qui me dispense d'en sortir comme dirait monsieur de La Palisse. Mais j'ai un compte Facebook et j'ai un gros souci depuis le ralliement de son propriétaire milliardaire à la menace fasciste mondiale. Quelle est ma position sur Facebook ? Jusqu'à présent mon questionnement ne portait que sur les dangers inhérents aux réseaux sociaux que j'ai évoqués antérieurement. Il était plus facile de plaider le besoin d'y être pour n'en retenir que ses côtés positifs. Qu'en sera-t-il maintenant avec le ralliement de son propriétaire milliardaire aux thèses les plus rétrogrades et fascistes ? À mon avis, il ne me reste pas très longtemps avant de le quitter. Ce sera pour moi une grande souffrance parce que je serai condamné à quitter un réseau où je pouvais communiquer avec tous mes amis de la Communauté algérienne. Aucun danger fasciste ne résiste à la puissance du désir d'indépendance des peuples. Que ces peuples commencent par supprimer leur soutien à X par l'inscription au réseau social fasciste. Ce serait déjà un avertissement très fort pour les autres en accentuant notre vigilance ou les menacer de quitter leurs réseaux s'ils en arrivaient à prendre le même chemin que celui de X.

Douanes

570 kg de cocaïne saisis en 2024

saisi près de 1,3 million de kg de produits subventionnés de grande consommation, plus de 380 000 unités de boissons alcoolisées et près de 760 000 litres de carburant, ainsi que 495 711 unités de feux d'artifice et de pétards.

Lors de ces opérations, plus de 1100 moyens de transport pour la contrebande (véhicules de tourisme et utilitaires, 4X4, camions, tracteurs, motos, animaux), ont été utilisés, alors que le nombre total d'affaires de saisie résultant de ces crimes a atteint 1113.

Ce bilan a été réalisé, selon le Directeur général des Douanes, grâce aux interventions

sur le terrain exécutées par les brigades douanières opérationnelles, au nombre de 56 729 sorties, dont plus de 18000 effectuées en coordination avec les différents corps militaires et sécuritaires.

En outre, grâce à un contrôle minutieux des conteneurs placés sous le régime de l'entrepot douanier au niveau de plusieurs ports, les services des Douanes algériennes ont «saisi 201 conteneurs de marchandises prohibées constituant une menace à la sécurité et l'intégrité du citoyen», a indiqué le Général-major Bakhouch, ajoutant que les amendes encourues pour ces infractions s'élèvent à près de 5 milliards de DA.

Guatemala

Les Etats-Unis expulsent des centaines de Guatémaltèques et évoquent des vols vers le Mexique

Un total de 265 migrants expulsés des Etats-unis ont atterri vendredi au Guatemala, selon les autorités locales, après que le président Donald Trump a promis une «opération d'expulsions» de masse pour réprimer l'immigration illégale.

Selon la Maison Blanche, quatre avions transportant des migrants expulsés sont en outre partis pour le Mexique, ce que n'a pas confirmé Mexico. Deux avions militaires et un avion privé ont atterri au Guatemala vendredi, selon plusieurs sources.

Une premier vol transportant 80 Guatémaltèques (31 femmes, 48 hommes et un adolescent) est arrivé, a indiqué l'Institut guatémaltèque des migrations vendredi. Un deuxième vol a suivi transportant 17 hommes et 63 femmes. Un troisième vol privé a rapatrié 11 femmes, 89 hommes et cinq mineurs. «Nous pouvons confirmer que cette nuit deux avions du ministère de la Défense ont effectué des vols de rapatriement des Etats-Unis vers le Guatemala», a confirmé à l'AFP une source au Pentagone. Le gouvernement guatémaltèque n'a pas confirmé si le groupe comprenait quelques-uns des 538 «migrants criminels illégaux» arrêtés, ou si ces



ressortissants guatémaltèques faisaient partie des «centaines» que la Maison Blanche a dit jeudi soir avoir expulsés. «Ce sont des vols post-investiture Trump», a sobrement déclaré à l'AFP un responsable de la vice-présidence du Guatemala. Donald Trump s'était engagé à une vaste offensive contre les migrants clandestins durant sa campagne et il a entamé son second mandat lundi avec une série de décrets destinés à enrayer leur afflux aux Etats-Unis.

Il a ainsi déclaré «un état d'urgence nationale» à la frontière sud, avec le Mexique, et a annoncé le déploiement

de troupes tout en promettant l'expulsion des «étrangers criminels». La porte-parole de la Maison Blanche, Karoline Leavitt, s'est félicitée que «le Mexique a accepté hier (jeudi NDRL) un nombre record de 4 vols d'expulsion en une journée!», dans un message sur X. Dans un communiqué, le ministère des Affaires étrangères mexicain a souligné qu'il accepte toujours l'arrivée de Mexicaines et de Mexicains sur notre territoire à bras ouverts». Le gouvernement mexicain n'a cependant confirmé de ni l'arrivée de vols ni un accord pour recevoir un nombre défini d'avions transportant

des personnes expulsées, alors que des médias américains ont rapporté que l'arrivée d'un vol vers le Mexique avait été refusée. La présidente du Mexique Claudia Sheinbaum a proposé cette semaine de fournir une «assistance humanitaire» puis d'organiser le «rapatriement» des étrangers cibles des premières mesures de l'administration de Donald Trump. «Ces mesures s'ajoutent aux reconduites illimitées à la frontière terrestre, à l'expulsion des non-Mexicains» et au rétablissement d'un programme américain encourageant les migrants à rester au Mexique en attendant une réponse à leur demande d'asile, avait souligné Mme Leavitt. Tôt vendredi, la Maison Blanche a publié sur X une photo d'hommes menottés entrant dans un avion militaire, avec pour légende suivante : «Les vols d'expulsion ont commencé». En déplacement, M. Trump a déclaré à la presse que ces vols avaient pour but d'expulser «les criminels les plus méchants et les plus endurcis». Sous l'administration Biden, quelque 270.000 personnes ont été expulsées en 2023, un chiffre annuel jamais atteint durant le premier mandat de Donald Trump (2017-2021).

Immigration Le ministre français de l'intérieur offre un large boulevard à l'extrême droite

La régularisation n'est pas un droit pour les sans-papiers : le ministre français de l'Intérieur Bruno Retailleau a lancé concrètement sa politique de «maîtrise» de l'immigration via de nouvelles consignes plus strictes qui suscitent d'ores et déjà des remous. «Cette maîtrise de l'immigration est absolument fondamentale» et la régularisation «n'est pas un droit automatique, mais une mesure exceptionnelle», a jugé vendredi le ministre lors d'un déplacement en région parisienne, au lendemain de la diffusion d'un nouveau texte encadrant ces régularisations.

Le ministre conservateur, qui a fait de la lutte contre l'immigration son cheval de bataille, exige avec cette nouvelle circulaire adressée aux préfets (représentants de l'Etat dans les régions françaises) de mettre fin aux «régularisations à tour de bras» avec application immédiate. Si le texte ne change pas à proprement parler les critères pour obtenir une «admission exceptionnelle au séjour» (AES), ce tour de vis met fin à la circulaire d'un ex-ministre de l'Intérieur, qui laissait une marge de manœuvre aux préfets et pouvaient dénouer certaines situations en dérogeant aux règles classiques des régularisations. La circulaire qui encadre l'accès aux titres de séjour des étrangers en situation irrégulière permettait ainsi depuis 2012 de régulariser quelque 30.000 personnes chaque année pour motif familial, économique, ou étudiant à «titre exceptionnel».

Pourquoi une nouvelle circulaire ? «Depuis la précédente (...) en décembre 2012, beaucoup de choses ont changé», selon le ministre de l'Intérieur, rappelant que «le droit» et «plusieurs lois immigration» ont été votées



depuis. «Je voulais aussi simplifier», a-t-il expliqué, en notant que l'ancienne circulaire comptait douze pages et 27 critères. «La nouvelle circulaire, c'est trois pages», a-t-il stipulé. «Si on veut diminuer cette immigration, notamment illégale, il ne faut pas régulariser de façon trop quantitative, parce que (sinon) on donne une prime à l'irrégularité, à ceux qui ont fraudé», a insisté le ministre. Interrogé par la presse, il a refusé de préciser les

objectifs chiffrés: «Une circulaire donne des repères avec des critères. Si on donnait un chiffre à l'avance, on traînerait l'esprit d'une circulaire, (qui) deviendrait attaquable», a-t-il plaidé. S'il n'a pas obtenu du Premier ministre une nouvelle loi sur l'immigration, comme il le souhaitait, Bruno Retailleau montre qu'il n'entend pas abandonner pas ce sujet, au cœur de son action, avec des premières mesures concrètes, quitte à braquer.

«UN AFFRONT À NOS VALEURS»

«Je pense qu'on va trop loin», a déploré le député de la coalition de partis Ensemble pour la République, Roland Lescure. «Je pense qu'il faut vraiment se méfier de la caricature», a-t-il ajouté. «C'est un boulevard offert aux idées et aux politiques» du Rassemblement national (extrême droite), a réagi la députée La France insoumise (gauche radicale) Claire Lejeune. Ce resserrement inquiète également les entreprises alors que le dispositif permettait à des patrons qui peinent à recruter de fidéliser leurs employés en les régularisant.

Dans un communiqué, l'Umih (première organisation professionnelle dans l'hôtellerie-restauration), demande «une reconnaissance au niveau national de nos métiers dans la liste des métiers en tension», qui justifieraient une régularisation, selon un communiqué. Dans cette nouvelle circulaire, la durée recommandée pour régulariser un travailleur sans papiers a été allongée à sept ans de présence en France contre cinq auparavant, voire parfois trois ans. En outre, les critères de régularisation pour motifs familiaux (résider depuis cinq ans en France et avoir un enfant scolarisé depuis au moins trois ans, notamment) ont disparu dans le nouveau texte. Le ministre prévoit par ailleurs une prochaine circulaire sur les naturalisations, «avec le même objectif». Celui qui avait tenté de durcir en vain, lorsqu'il était sénateur du parti Les Républicains (droite), la précédente loi immigration, bénéficie d'un contexte mondial de durcissement des politiques migratoires, notamment avec la montée des partis d'extrême droite.

Tizi-Ouzou

Des mesures pour réguler le marché

Pas moins de 76 brigades d'inspection seront mises sur pied à Tizi-Ouzou pour le contrôle et la régulation du marché durant le mois sacré de Ramadhan prochain, selon la direction locale du commerce. Il s'agit de 40 brigades qui seront chargées du contrôle des activités commerciales et de 36 autres pour la répression de la fraude et de la spéculation.

Plusieurs autres mesures sont

prévues pour permettre la régulation du marché durant ce même mois. Il s'agit, entre autres, du stockage de 347.848 tonnes de viande blanche congelée, de la coordination avec le groupe agroalimentaire Cevital pour l'augmentation de quota de la wilaya en matière d'huile de table et de la création de marchés de proximité.

Par ailleurs, la même source a indiqué qu'un total de 119.587 inter-

ventions de contrôle a été réalisé à travers la wilaya durant l'année écoulée par les agents de la direction du commerce. Ces interventions ont permis le constat de 4.683 infractions et l'établissement de 4.556 procès-verbaux.

Pour rappel, la wilaya de Tizi-Ouzou compte quelque 99.818 commerçants, inscrits au registre du commerce, 25 marchés de gros et 35 de détails.

Blida

Deux décharges et un CET bientôt fermés pour pollution

Le projet de la Station de traitement des lixiviats (liquide résiduel des déchets) de la wilaya de Blida, dont les travaux de réalisation sont achevés, sera bientôt réceptionné, selon la direction locale de l'environnement.

"Réalisée par l'Agence nationale des déchets (AND) le projet de la station de traitement des lixiviats, dont les travaux sont achevés, sera livré dans les prochaines semaines", a indiqué à l'APS, le directeur du secteur, Ouahid Tchachi, observant que l'installation est "actuellement au stade des essais techniques" et que les employés et cadres chargés de son fonctionnement et de sa gestion sont en formation, en perspective de sa mise en service".

Cette station, réalisée à proximi-

té du Centre d'enfouissement technique des déchets (CET) de Soumâa et dotée d'une capacité de traitement de 80 m³/jour, contribuera à la préservation de l'environnement et de la santé publique ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie des citoyens, grâce au traitement des lixiviats des différents CET de la wilaya, dont ceux d'Oued El Alieug, Mouzaïa et Ain Romana. L'eau traitée sera exploitée par le secteur industriel, selon les explications du même responsable.

Ce projet, inscrit dans le cadre du Fonds national de l'environnement et du littoral (FNEL), portant sur la réalisation de 33 stations au niveau des wilayas côtières et des hauts plateaux, a été doté d'une enveloppe de 200 millions de DA.

Sur un autre plan, M. Tchachi a annoncé la fermeture prochaine de trois (3) installations, ayant longtemps constitué une source de pollution et de danger pour l'environnement et la population. Il s'agit du CET de Soumâa, dont le taux de saturation actuel est de plus de 300%, et des décharges publiques de Bougara et de Larbâa.

Les sites, une fois fermés, seront réhabilités par la même Agence pour en faire des espaces publics et de villégiature.

Cette même opération contribuera aussi à l'éradication des sources de pollution de l'Oued El Harrach (Alger), actuellement l'objet d'une vaste opération de réaménagement, a-t-on noté de même source.

Alger

La prévention de l'hypertension au menu

Le président de la Société algérienne d'hypertension artérielle (SAHA), Pr Messaoud Saïdani, a recommandé, vendredi à Alger, aux personnes âgées de 40 ans et plus, de "contrôler régulièrement" sa tension artérielle, en guise de prévention contre cette pathologie.

S'exprimant en marge du 21e congrès de la SAHA, Pr Saïdani a indiqué que "l'âge est le principal facteur de risque pouvant induire une hypertension artérielle, d'où l'impératif pour les quarantaines et plus de contrôler régulièrement leur tension".

Ceci, a-t-il expliqué, au moyen d'un bilan annuel et de prises de tension aussi fréquemment que possible", du fait, a-t-il dit, que cette pathologie est "silencieuse, asymptomatique et n'est détectée qu'une fois installée, voire parfois tardivement". Il a ajouté qu'outre l'âge,

l'hérédité, ainsi qu'une mauvaise hygiène alimentaire, à laquelle s'ajoutent la sédentarité et l'obésité, constituent d'autres facteurs de risques, conseillant à cet effet de "consommer plus sain, l'exercice physique et, tout au moins, de souvent bouger".

Pour les patients hypertendus, le président de la SAHA insiste sur "le respect du traitement" qui leur est recommandé, rappelant que l'hypertension artérielle est, avec le diabète, à l'origine des complications cardio-vasculaires.

Abordant les thématiques de cette rencontre de deux jours, Pr Saïdani a indiqué que les participants discuteront de "la vision commune à adopter en matière de prévention, d'exploration et de thérapie de l'hypertension artérielle", notant, à ce titre, que "les nouvelles recommandations interna-

tionales préconisent des anti-hypertenseurs associés à petites doses plutôt qu'un seul médicament à forte dose".

"Nous avons commencé en Algérie à appliquer cette recommandation, et ce congrès servira à en informer le plus grand nombre de spécialistes", a-t-il expliqué, ajoutant dans le même contexte que la communauté scientifique internationale favorise actuellement la prise de traitement "non pas à l'heure indiquée par le médecin traitant, mais selon le choix du patient".

L'intérêt étant que de cette façon, l'hypertendu "risque moins d'oublier son traitement, sans que cela n'ait une incidence thérapeutique sur lui", a-t-il précisé, ajoutant que des recommandations seront adoptées au terme de cette manifestation, dans ce sens et concernant d'autres aspects de la pathologie.

Alger

Effondrement d'un ancien immeuble

Un ancien immeuble de quatre (4) étages, classé rouge dans la commune de la Casbah, s'est effondré, vendredi matin, sans entraîner de pertes humaines ou matérielles, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile.

Dans une déclaration à l'APS, le sous-directeur de l'information et des statistiques à la Direction générale de la Protection civile, le Commandant Nassim Bernaoui, a indiqué "avoir reçu vendredi aux environs de 10h20, un signalement fais-

sant état de l'effondrement d'un ancien immeuble inhabité de quatre (4) étages, situé au 3 rue Hadj Omar dans la commune de la Casbah, daïra de Bab El Oued". "Les éléments des services de la Protection civile se sont immédiatement rendus sur place", a-t-il précisé, ajoutant qu'"aucune perte humaine ou matérielle n'a été enregistrée lors de l'effondrement de cet immeuble classé rouge".

Horaires des prières pour Alger et ses environs

26 rajab 1446				
El Fedjr	Dohr	Assar	Maghreb	Icha
06h25	13h01	15h47	18h10	19h32



Mila

Les assurances du ministre de l'hydraulique

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali a reçu, jeudi,

une délégation des élus de l'Assemblée populaire de Mila, dans le cadre de la politique d'ouverture adoptée par l'Assemblée et du renforcement de la coordination entre les différentes instances élues, a indiqué un communiqué de la chambre basse du Parlement.

Lors de cette réunion, M. Boughali a mis l'accent sur l'importance du renforcement de la coopération et de la coordination entre les assemblées locales et nationales, indiquant que de telles initiatives contribuent au développement du travail de représentation ainsi qu'à la promotion du développement local.

Dans ce contexte, il a insisté sur "le rôle central" des élus locaux dans l'identification des besoins des citoyens et la proposition de solutions pra-

tiques aux défis liés au développement.

La rencontre a porté sur des "questions relatives au développement local de la wilaya de Mila, notamment les problèmes liés à l'approvisionnement en eau potable et à l'irrigation, ainsi que le non accès de certaines communes à vocation agricole de la wilaya au barrage de Beni Haroun", précise-t-on de même source.

"Le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a assisté à une partie de la réunion où il a pris note des préoccupations des élus locaux, s'engageant à effectuer prochainement une visite dans la wilaya de Mila pour identifier les besoins sectoriels, apporter des solutions durables, et assurer deux stations de traitement des eaux usées pour améliorer l'exploitation des ressources en eau", conclut la même source.

Ouled Djellal

Vers le renforcement de la protection civile

Le directeur général (DG) de la Protection civile, le colonel Boualem Boughleff, a inspecté en fin de semaine dans la wilaya d'Ouled Djellal nombre de structures et unités de ce corps constitué. Accompagné du wali, Abderrahmane Dehimi, le même responsable a inspecté l'unité secondaire de la ville de Sidi Khaled où il s'est enquis des conditions de travail de son personnel et de ses différentes structures.

Il s'est dirigé ensuite vers l'unité principale du chef-lieu de wilaya où il a suivi un exposé du directeur local des équipements publics, Hamza Salem, sur les structures à réaliser dans cette wilaya avant d'inspecter les structures et matériel de l'unité.

Le colonel Boughleff a appelé

à trouver des terrains adéquats pour les unités principales des nouvelles wilayas situées à proximité des directions de wilaya de ce corps et à réviser les choix de terrains ne tenant pas compte de ce critère, estimant que cela favorise la coordination du travail de terrain et le suivi quotidien des interventions.

Dans une déclaration à l'APS, l'inspecteur à la direction générale de la Protection civile, le colonel Farouk Achour, a souligné qu'il était "possible de créer des unités d'intervention à travers les communes de la wilaya d'Ouled Djellal au regard de l'importance pour augmenter l'efficacité des interventions, notamment en cas d'incendie dans les oasis, d'inondations et d'accident de la circulation".

Biskra

Près de 15.000 comprimés psychotropes saisis

Les éléments de la brigade de la Gendarmerie nationale d'El-Outaya, dans la wilaya de Biskra, ont saisi près de 15.000 comprimés psychotropes de type "Prégabaline", et arrêté un suspect, a indiqué, vendredi, un communiqué, ajoutant que lors de la fouille "deux boîtes en carton contenant une quantité considérable de comprimés psychotropes, estimée à près de 15.000 comprimés de type Prégabaline 300 mg, ont été découvertes".

"Le conducteur du tracteur a été arrêté et conduit à la brigade pour poursuivre l'enquête et le présenter devant la juridiction territorialement compétente", a ajouté le communiqué.

Horaires des prières pour Constantine et ses environs

26 rajab 1446				
El Fedjr	Dohr	Assar	Maghreb	Icha
06h11	12h47	15h34	17h57	19h19



Réhabilitation de la forêt de l'université USTO-MB Signature de la convention avec Sonatrach

J. Boukraa

La cérémonie de signature de la convention de réhabilitation de la forêt de l'Université des sciences et de la technologie d'Oran Mohamed Boudiaf (USTO-MB) est prévue mardi prochain, marquant une étape importante dans les efforts de restauration écologique et de préservation environnementale à Oran. Ce projet ambitieux entre l'activité Liquéfaction & Séparation (LQS/SH) Sonatrach et l'USTO-MB s'inscrit dans une démarche de développement durable et vise à transformer cet espace en un véritable poumon vert au cœur de la ville. Les travaux débuteront par le zonage de la forêt, en tenant compte de la densité de la

végétation et de la disponibilité des ressources hydriques. Ce découpage permettra une gestion plus précise et adaptée des interventions, notamment pour le choix des espèces d'arbres à replanter.

Les travaux sylvicoles prévus incluent le nettoyage des zones, l'élagage des grands arbres, l'ouverture de pistes d'accès, ainsi que des opérations de drainage et de nivellement. Ces mesures visent à améliorer la gestion des eaux de ruissellement, tout en garantissant la préservation des sols.

En plus de sa vocation écologique, cette forêt réhabilitée deviendra un véritable laboratoire à ciel ouvert pour les étudiants de l'USTO-MB. Un projet pédagogique est déjà en

cours de développement en parallèle de la réhabilitation. Les étudiants auront ainsi l'occasion de mettre en pratique leurs connaissances théoriques tout en contribuant activement à la préservation de l'environnement. S'étendant sur une superficie de plusieurs hectares, la forêt jouera un rôle central dans la restauration de la biodiversité locale et dans l'aménagement durable des espaces naturels d'Oran. Une fois réhabilitée, la forêt de l'USTO-MB sera non seulement un espace vert revitalisé, mais aussi un centre d'éducation scientifique et de sensibilisation environnementale, renforçant ainsi le rôle de l'université dans la recherche et l'innovation au service du développement durable.

CHU d'Oran

60 interventions chirurgicales liées au cancer des reins réalisées en 2024



Le service d'urologie et de chirurgie rénale du Centre hospitalier universitaire CHU Dr Benzerdjeb d'Oran a effectué 60 interventions chirurgicales liées au cancer du rein au cours de l'année 2024, dont plus de la moitié réalisées par chirurgie laparoscopique, a-t-on appris, jeudi, du chef du service, Mahmoud Benatta.

Le même responsable a déclaré à la presse, en marge d'une rencontre scientifique sur le cancer du rein organisée par le service en collaboration avec le service d'oncologie du même établissement hospitalier, que son service «a réalisé des opérations liées à la néphrectomie chez 60 patients au cours de l'année écoulée, dont 35 opérations laparoscopiques (58 pour cent) et ont donné des résultats très satisfaisants».

L'utilisation de la chirurgie laparoscopique est le meilleur moyen pour une récupération meilleure et plus rapide des patients, où le chirurgien fait de petites incisions pour pouvoir insérer le laparoscope, des outils chirurgicaux appropriés et une petite incision pour retirer la partie réséquée du rein ainsi que la tumeur.

Ces opérations réalisées par le service d'urologie et de chirurgie rénale concernent uniquement la néphrectomie totale ou partielle du rein ou l'ablation de tumeurs, selon la même source, qui souligne que «le traitement de ce type de cancer se fait soit par la chirurgie, soit par la thérapie ciblée».

Selon le professeur Benatta, les facteurs de risque de ce type de cancer sont dus à «une mauvaise alimentation, une obésité excessive, l'hypertension artérielle et le tabagisme. Le danger de cette maladie réside dans le fait que ses symptômes n'apparaissent qu'au moment où le cancer atteint des stades avancés».

Pour sa part, Dr Seghir Medjhouda Omar, maître assistant au CHU d'Oran, a souligné que ce type de cancer est le troisième type de cancers des voies biliaires et ses statistiques sont en hausse permanente. Les patients se présentent souvent à des stades très avancés de la maladie, ce qui met en évidence l'importance de «réaliser des examens réguliers pour dépister ce type de cancer, en particulier chez les personnes âgées de plus de 60 ans», a souligné

un spécialiste. Il a également indiqué que, dans plus de 70% des cas, ce cancer est détecté par hasard lors d'examens, d'analyses ou de radiographies effectués pour d'autres maladies. Cela rend indispensable le renforcement des campagnes de sensibilisation sur l'importance du dépistage précoce de cette maladie.

Pour sa part, Dr Soumaya Ghazli, spécialiste en chimiothérapie au service d'oncologie du même CHU, a expliqué qu'aux stades avancés de la maladie, où aucune intervention chirurgicale n'est possible, «plusieurs types de traitements sont utilisés, comme la thérapie ciblée, qui repose sur des médicaments et d'autres éléments, tels que des anticorps, pour identifier et attaquer les cellules cancéreuses spécifiques, ainsi que l'immunothérapie, qui vise à renforcer ou à restaurer la capacité du système immunitaire à combattre les cellules cancéreuses». Lors de cette rencontre, les spécificités du diagnostic et du dépistage du cancer du rein ont été abordées, ainsi que le rôle de l'imagerie médicale dans son identification et les traitements disponibles.

Bethioua

Un nouveau centre pour les enfants autistes

J. Boukraa

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de prise en charge des enfants atteints d'autisme à Oran, un projet de transformation d'un bâtiment initialement destiné à une unité de la garde communale en un centre spécialisé pour enfants autistes est en cours à la commune de Bethioua.

Cette initiative vise à répondre aux besoins croissants de prise en charge adaptée pour ces enfants et à renforcer les infrastructures existantes. Au total, la wilaya d'Oran recense 664 enfants atteints d'autisme, parmi lesquels 564 bénéficient déjà

d'une prise en charge dans les structures existantes, publiques et privées, ou au sein des associations.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale visant à garantir un meilleur avenir à cette catégorie de la population vulnérable, en associant les efforts des autorités locales, des professionnels de la santé, des éducateurs spécialisés et des associations engagées.

En effet, dans le cadre de l'inclusion scolaire des enfants présentant des troubles légers du spectre autistique, 25 classes intégrées ont été ouvertes à travers différentes communes de la wilaya, bénéficiant à 106 enfants. Ces classes offrent un

environnement éducatif adapté, favorisant leur développement et leur intégration sociale. En parallèle, des établissements privés spécialisés dans l'éducation des enfants en situation de handicap mental prennent en charge 47 enfants autistes, tandis que des associations actives dans ce domaine s'occupent de 217 enfants supplémentaires. Le centre spécialisé de Bethioua vient s'ajouter à ces dispositifs en vue d'élargir la capacité d'accueil et d'améliorer la qualité des soins et de l'accompagnement pour ces enfants. Ces efforts combinés permettent de mieux répondre aux besoins diversifiés des enfants et de leurs familles.

Secteurs urbains El Makarri, Eckmühl, El Khaldia et El Mokrani Relogement de 64 familles durant le mois de janvier

D. B.

logements toutes formules confondues et d'éradiquer d'importantes poches d'habitat illicites. Selon un récent bilan des services de la wilaya, ce quota vient s'ajouter à plus de 30.000 unités distribuées ces dernières années à Oran. Près d'un millier d'autres unités sont prévues à la distribution au courant de cette année. Aussi quatre grands bidonvilles ont été rasés et un important portefeuille foncier récupéré. Avec le relogement de près de 3.000 familles le 1^{er} novembre dernier, la wilaya d'Oran aura distribué près de 5.000 logements toutes formules confondues au cours de l'année 2024. Le gros lot de ces attributions a ciblé les mal-logés, occupant les bidonvilles et les immeubles menaçant ruine, notamment les bénéficiaires de la formule à points. Le 1^{er} novembre dernier, l'ex-wali d'Oran, Said Sayoud, avait présidé une cérémonie marquante consacrée à la remise de 2.879 décisions de bénéfice pour divers types de logements, destinée à plusieurs catégories de la population. Les logements se répartissent de la manière suivante : 1.639 logements publics locatifs, 1.000 logements en vente par location (AADL), 40 logements promotionnels aidés (LPA) et 200 aides pour le logement rural. Contrairement aux autres wilayas, les autorités locales et à leur tête l'ex-wali d'Oran ont décidé de faire de l'éradication de l'habitat précaire l'une des priorités de la wilaya.

A l'instar de l'année précédente, les services de la wilaya d'Oran ont entamé une nouvelle phase de relogement ciblant les familles résidant dans des immeubles menaçant ruine et les bidonvilles et qui prévoient l'attribution de plus de 1.000 unités toutes formules confondues au cours de cette année 2025. Par ailleurs, les opérations de relogement initiées durant l'année 2024 ont permis aux services de la wilaya d'attribuer près de 5.000

Opération police-gendarmerie 110 individus interpellés à Es-Sénia

K. Assia

Pas moins de 110 individus ont été interpellés lors d'une vaste opération de contrôle lancée, avant-hier, par les services de la sûreté de daïra d'Es-Sénia, en étroite collaboration avec les éléments du groupement de la gendarmerie d'Oran, dans plusieurs zones et quartiers de la localité d'Es-Sénia. Les individus interpellés ont été soumis à un examen approfondi de la situation et 10 d'entre eux ont été arrêtés pour commercialisation de stupéfiants,

port d'armes prohibées entre autres. Les unités d'intervention ont saisi 80 comprimés psychotropes et un montant de plus de 21 millions de centimes provenant de la vente des stupéfiants. Ils ont aussi procédé au contrôle de 51 véhicules et 12 motos. Ils ont dressé 15 PV pour des infractions routières. Notons que tous les moyens ont été mobilisés par les policiers et les gendarmes pour mener cette opération coup de poing visant à sécuriser les biens et les personnes. Les personnes arrêtées seront présentées au tribunal après enquête.

Aïn El Turck 11 individus recherchés arrêtés par la police

Afin de lutter contre la criminalité urbaine, les éléments de la sûreté de daïra de Ain El Turck multiplient les opérations coup de poing afin de mettre hors d'état de nuire les individus recherchés et sécuriser les biens et les personnes. Ainsi et lors d'une campagne lancée, pas moins de 96 individus ont été interpellés et soumis à un examen de situation et 11 d'entre eux recherchés ont été arrêtés. Il s'agit de deux personnes recherchées, cinq autres condamnées par la justice alors que quatre font l'objet de mandats dé-

livrés par la justice. Cette opération qui a mobilisé d'importants moyens humains et matériels a ciblé tous les quartiers et zones relevant de Ain El Turck et a donné lieu au contrôle de 35 véhicules et 17 motos. Pas moins de 65 comprimés psychotropes ont été saisis. Les policiers ont relevé 7 infractions et délits routiers et ont saisi un lot important d'armes blanches.

La sûreté d'Oran met à la disposition de la population le numéro vert le 1548 pour demander de l'aide ou dénoncer toute infraction ou délit. K. Assia

ILS NOUS ONT QUITTÉ... HIER

Bentaiba Abed, 72 ans, Les Planteurs
Kerour Yagoubia, 85 ans, Cité Petit
Otmani AEK, 57 ans, Centre-ville
Idemir Med Akli, 100 ans, St Eugène

Horaires des prières pour Oran et ses environs

26 rajab 1446

El Fedjr 06h41	Dohr 13h15	Assar 16h01	Maghreb 18h24	Icha 19h45

Chlef Une commission pour améliorer le transport



Abbad Miloud

L'assemblée populaire de la wilaya a tenu sa session ordinaire hivernale en présence du wali, le secrétaire général de la wilaya, les directeurs de l'exécutif de la wilaya, les chefs de daïra... Quatre points étaient inscrits à l'ordre du jour, le transport, le logement, la formation professionnelle et la jeunesse et les sports. Concernant le premier point, le transport, après la lecture du rapport par le président de la commission compétente de l'APW, des élus ont pris la parole pour soulever les problèmes que rencontrent les citoyens à l'image de l'absence du transport urbain au niveau des grandes agglomérations. « Le transport urbain existe seulement à Chlef et Ténès. Nous le demandons aussi pour Oued Fodda, Aïn Merane et Bboukader

», a indiqué un élu. Le nombre de lignes proposées pour l'ouverture a été porté à la connaissance du directeur des transports aussi bien pour les bus que les taxis.

Des élus ont insisté sur le dégel des gares routières pour lesquelles les études ont été intégralement achevées. « Le dégel a touché seulement la gare de Boukader. Il doit l'être pour les 10 autres », a assuré un élu soulignant l'absence de compteurs dans les taxis, la nécessité de fixer des horaires pour les bus et leur respect et la dégradation de certaines routes et qui sont boudées par les transporteurs.

Le directeur des transports a promis que toutes les recommandations faites seront prises en considération. Concernant l'ouverture des lignes, il a assuré que "nous avons invité des transporteurs mais ils refusent de prendre certaines li-

gnes ; nous sommes prêts également à ouvrir des lignes rurales à l'image de haouch El Ghaba". Et d'ajouter : "nous allons renforcer le contrôle par nos inspecteurs et les auteurs des défaillances constatées seront sévèrement sanctionnés".

Le wali, lors de ses interventions, a demandé la constitution d'une commission composée de membres de quatre structures, les directions du transport et des travaux publics, les collectivités locales et l'APW. Cette commission doit se réunir périodiquement et examiner les problèmes dans leur détail et leur apporter des solutions. Il a insisté longuement sur l'utilité du contrôle et a demandé au directeur des transports de le renforcer. Il a fait état d'autres mesures en vue d'assurer la disponibilité du transport en commun doté de moyens suffisants, diversifiés et adaptés.

Tiaret

Le scanner de l'hôpital « Youcef Damardji » en panne

El-Houari Dilmi

Les malades évacués ou qui se rendent à l'hôpital « Youssef Damardji » de Tiaret sont systématiquement confrontés au problème de la panne du scanner. « Tous les équipements de radiologie et d'imagerie médicale sont hors service, même les échographes », se plaint un père de famille dont la fille est hospitalisée.

« Des pannes inexplicées », même si d'aucuns continuent de parler de manque de pièces de rechange. Le désarroi des patients est

indécible, obligés de se tourner vers le privé moyennant des tarifs prohibitifs. La situation reste d'autant plus difficile que le manque de radiologues vient exacerber la détresse des malades souffrant de pathologies lourdes.

Pourtant, l'Etat n'a pas lésiné sur les moyens pour mettre à niveau la carte sanitaire de la wilaya avec la réalisation de plusieurs infrastructures et d'autres en cours de réalisation comme le centre anticancer, le nouvel hôpital de 120 lits ou encore le centre des grands brûlés. Mais la triste réalité sur le ter-

rain est dénoncée par tous les malades et leurs familles, malgré cet important programme infrastructurel mis en branle par le ministère de la Santé pour mettre la région à niveau et soustraire des milliers de patients des transferts coûteux vers des CHU pourtant très éloignés. Grande wilaya de plus d'un million d'habitants, Tiaret ne dispose que d'un seul grand hôpital, l'EPH « Youssef Damardji », fonctionnel depuis 1958 pour seulement 240 lits. Et que dire alors du futur CHU qui reste encore à l'étape de l'étude ?

Tlemcen

De nouveaux bureaux de poste en renfort

Six nouveaux centres postaux entrent en service, au cours de cette année dans la wilaya de Tlemcen, selon le directeur de wilaya de la poste et télécommunications.

Mohamed Djamel a indiqué, dans une déclaration à l'APS, que six nouveaux centres postaux sont actuellement en cours de réalisation à travers le quartier "Bouhenak" à Mansourah, "Ouled Ziri" à Gha zaouet, à Souahlia, Aïn Gharaba, "Aïn Safa" à Sidi Djilali et "Magou-

ra" dans la commune de Bouih. Il a souligné que le taux d'avancement des travaux de ces bureaux, dont la réalisation a été confiée à des entreprises privées, dans le cadre du programme de l'entreprise Algérie Poste et des programmes communaux de développement, se situe entre 50 et 90 %. La même direction a également programmé plusieurs opérations pour la réhabilitation d'un certain nombre de bureaux de poste dans les différentes commu-

Béchar 450 logements sociaux en chantier

Les travaux de réalisation d'un programme de 450 logements de type public locatif (LPL) ont été lancés à Béchar pour renforcer le parc immobilier de la wilaya, a-t-on appris samedi des services de la wilaya. Piloté par l'Office de promotion et de gestion immobilières (OPGI), le projet, implanté dans la zone urbaine de "Tighaline", vise à répondre à la demande des citoyens de cette collectivité en la matière, a-t-on précisé. Aussi, il a été procédé récemment à la remise des clefs de 20 logements de type LPL à leurs bénéficiaires dans la localité de Sfissa, relevant de la daïra frontalière de Lahmar (Nord-Ouest de la wilaya), a-t-on ajouté. Outre ces projets, une opération de réhabilitation de 81 logements individuels du groupe urbain "Diar El Hadjira", au Sud de la commune de Béchar, sera entamée prochainement, dans le cadre de la prise en charge des préoccupations des habitants de ces logements, dont certains ont été impactés par les dernières intempéries et inondations survenues en septembre dernier, a fait savoir la même source.

Relizane Trois nouveaux pôles urbains en projet

La wilaya de Relizane a bénéficié de trois projets pour la réalisation de nouveaux pôles urbains dans les communes de Oued R'hiou, Sidi Khettab et le chef-lieu de la wilaya, selon le wali Sami Medjoubi. M. Medjoubi a souligné, lors de la quatrième session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya, que ces pôles urbains s'étendent sur une superficie totale de 875 hectares et sont destinés à accueillir environ 50.000 logements, ainsi que diverses infrastructures publiques.

Il a indiqué que ces nouveaux pôles urbains, dont les études sont achevées, visent à répondre aux besoins des citoyens, à prendre en charge les demandes de logements dans leurs différentes formules et à éradiquer les constructions précaires.

Le pôle urbain du chef-lieu de la wilaya sera réalisé au nord de la ville sur une superficie de 440 hectares et comprendra 28.000 logements de différentes formules, ainsi que plusieurs équipements publics. Quant au pôle urbain situé au sud de la com-

El Bayadh Une cinquantaine de nouvelles spécialités pour la Formation

La direction de la Formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya d'El Bayadh a ouvert 47 nouvelles spécialités pour la rentrée professionnelle de la session de février, selon le directeur du secteur, Abderezak Goudjil. Le même responsable a précisé à l'APS que ces spécialités s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés pour élargir les opportunités de formation et d'emploi pour les jeunes, ainsi que pour répondre aux besoins et exigences du marché local du travail.

Parmi ces spécialités figurent l'irrigation agricole, le contrôle qualité, les industries agroalimentaires, la mécanique de réparation des systèmes de pression pneumatique et hydraulique, la conduite et l'entretien des machines agricoles, ainsi que l'entretien des jardins et parcs, ainsi que d'autres

Démarchandiser l'électricité



PAR JAYATI GHOSH

Professeure d'économie à l'Université du Massachusetts d'Amherst, est membre de la Transformational Economics Commission du Club de Rome, et coprésidente de la Commission indépendante pour la réforme de l'impôt international sur les sociétés

La transition écologique dépend de plusieurs facteurs, tels que l'intensité énergétique, les flux d'investissement, les modes de consommation et les systèmes de distribution. Sa réussite reposera toutefois sur la capacité de l'humanité à abandonner les combustibles fossiles "sales" au profit de sources d'énergie propres et renouvelables, en particulier le solaire et l'éolien, ce qui nécessite une transformation profonde de la manière dont l'électricité est produite, distribuée et consommée. Économistes et dirigeants politiques considèrent depuis longtemps la transition énergétique comme une question de relativité des prix. Au cours des dernières décennies, les coûts de l'éolien et du solaire ont très significativement diminué grâce aux avancées technologiques - notamment en Chine, où l'intervention de l'État a permis de développer les industries vertes, et de faire baisser ce que l'on appelle le coût actualisé de l'énergie (LCOE). Selon cette mesure largement utilisée pour comparer les sources d'énergie, les énergies renouvelables se sont révélées systématiquement plus performantes que les combustibles fossiles, avant même que plusieurs chocs externes, tels que la guerre en Ukraine, ne fassent grimper en flèche les prix du pétrole et du gaz.

En théorie, ces évolutions auraient dû accélérer la transition mondiale vers l'abandon des combustibles fossiles. Dans la pratique, les sources d'énergie renouvelables ne font toutefois que compléter l'approvisionnement total en électricité. Pendant ce temps, les pays développés et en voie de développement continuent d'accroître leur production de combustibles fossiles, et d'investir massivement dans l'exploration de nouveaux gisements.

Les forces du marché ou la relativité des prix ne suffisent pas à expliquer cet écart. Au fil des années, beaucoup ont reproché aux dirigeants politiques le manque d'avancées sur le plan climatique, en particulier après l'arrivée au pouvoir de négationnistes du changement climatique dans des pays tels que les États-Unis et l'Argentine. Or, cette explication elle aussi est incomplète.

Comme l'explique le géographe économique Brett Christophers

NEW DELHI - La communauté internationale reconnaît depuis longtemps la nécessité urgente de réduire la dépendance aux combustibles fossiles pour privilégier les énergies renouvelables, et de nombreux gouvernements se sont engagés ces dernières années à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre, à horizons toutefois lointains. Or, ils n'y parviendront jamais tant qu'ils considéreront l'électricité - qui s'inscrit au cœur de la transition énergétique - comme n'importe quel autre bien marchand.

dans son livre intitulé *The Price is Wrong : Why Capitalism Won't Save the Planet*, le vrai problème réside dans l'incapacité à affronter deux vérités fondamentales sur les limites des marchés ouverts. Premièrement, le moteur de l'investissement et de la production du secteur privé ne réside pas dans le prix de la production, mais dans la rentabilité relative. Deuxièmement, la nature de l'électricité est telle que cette énergie ne saurait être "gouvernée par le marché", ce qui conduit inévitablement à des résultats sous-optimaux en l'absence d'intervention massive de l'État.

Comme l'observe Christophers, l'électricité s'inscrit en phase avec la définition des "marchandises fictives" que formule l'historien économique Karl Polanyi. Dans son ouvrage fondateur intitulé *La Grande Transformation*, Polanyi affirme que les terres, le travail et l'argent n'ont pas été conçus pour fonctionner dans le cadre de systèmes de marché. Contrairement à celle des biens conventionnels explicitement produits pour le commerce, la commercialisation de marchandises fictives conduit à des transactions de marché inefficaces et instables, tout en provoquant inévitablement des distorsions économiques et sociales.

Pour fonctionner, ces marchés dépendent d'importantes interventions étatiques, sous forme de lois, réglementations, normes sociales et subventions - à la fois explicites et implicites. Ces interventions créent l'illusion d'un marché qui fonctionne, alors même que les prix et les profits sont en fin de compte déterminés par des mécanismes publics et sociaux.

Durant la majeure partie de son existence, note Christophers, l'électricité a été considérée comme une infrastructure publique essentielle, sa production et sa distribution s'effectuant en dehors du marché. Au cours des dernières décennies, la recherche de profits a alimenté un mouvement mondial de dégroupage et de commercialisation de la production, de la distribution et de la consommation. Or, malgré la façade de marchés concurrentiels, le secteur dépend encore fortement de diverses formes d'intervention de l'État.

Les caractéristiques singulières de l'électricité soulèvent un certain nombre de défis importants pour la transition vers les énergies propres. L'éolien et le solaire sont intrinsèquement intermittents, ce qui entraîne une fluctuation de la production et une volatilité des prix. Cette difficulté est accentuée par le fait que les subventions publiques accordées aux investissements "verts" sont susceptibles d'entraîner une surcapacité durant les périodes de faible demande, tandis que la suppression de ces subventions incite souvent les investisseurs à quitter le secteur. Par ailleurs, bien que les énergies renouvelables soient de-

venues moins chères que les combustibles fossiles, les bénéfices qu'elles génèrent se révèlent peu élevés et peu fiables. Christophers décrit intelligemment cette dynamique d'autocannibalisation, en soulignant comment elle se manifeste dans différentes économies, des États-Unis jusqu'à l'Inde, en passant par la Norvège.

L'instabilité nuit à la "bankabilité" des projets verts, ce qui rend plus difficile l'obtention de financements pour les énergies renouvelables. Il n'est donc pas surprenant que la Glasgow Alliance for Net Zero, lancée en avril 2021 lors de la COP26 et défendue par Mark Carney, ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre et envoyé spécial des Nations Unies pour le financement de l'action climatique, ait commencé à vaciller lorsque les six plus grandes banques américaines s'en sont retirées les unes après les autres. Le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche a par la suite encore davantage découragé ce type d'investissements, le président ayant publié un décret synonyme de fin des efforts de mise en place d'un Green New Deal aux États-Unis.

La solution ne consiste cependant pas à subventionner le capitalisme vert en dérisant les investissements, bien que de telles mesures soient inévitables pour que les énergies renouvelables restent viables. La clé consiste davantage à reconnaître que l'électricité n'est pas une marchandise. Il nous faut par conséquent restructurer tous les aspects de la production et de la distribution d'énergie, qu'il s'agisse d'énergies renouvelables ou de combustibles fossiles.

Plus important encore, l'accomplissement d'une véritable décarbonation nécessite que les gouvernements adoptent une approche plus proactive. Plutôt que d'agir en coulisses comme des facilitateurs du marché, les dirigeants politiques doivent assumer la responsabilité directe de la production et de la distribution d'énergie renouvelable.

Cette approche n'a rien de radical. Avant l'avènement du néolibéralisme, les États jouaient un rôle central dans la construction et la gestion des infrastructures essentielles, y compris des systèmes énergétiques. Pour faciliter la transition verte, ils doivent se réapproprier cette responsabilité. Les bénéfices que le secteur privé devrait tirer de la production d'énergie renouvelable ne sont tout simplement pas suffisants pour conduire la transformation nécessaire, malgré l'urgence de la demande mondiale. Tant que les décideurs politiques n'accepteront pas cette réalité, les efforts qu'ils fournissoient pour accélérer le passage aux énergies renouvelables demeureront insuffisants.

La fin du progrès ?



PAR JOSEPH E. STIGLITZ

Ancien économiste en chef de la Banque mondiale, et ancien président du Comité des conseillers économiques du président des États-Unis*

Pour la plupart d'entre nous, le progrès va de soi. Or, nous devons garder à l'esprit que les conditions de vie il y a 250 ans n'étaient guère différentes de celles d'il y a 2 500 ans. Ce n'est qu'au siècle des Lumières et au moment de la révolution industrielle que nous avons accompli d'immenses progrès sur le plan de l'espérance de vie, de la santé, et des conditions de vie qui ont défini la modernité.

Les penseurs des Lumières avaient conscience que les expérimentations et improvisations scientifiques pourraient permettre aux individus de comprendre la nature, de créer de nouvelles technologies transformatrices. Ils comprenaient que les sciences sociales favoriseraient une plus grande coordination dans les efforts d'amélioration des conditions de vie pour tous les membres de la société. Ces efforts nécessitaient que l'État de droit remplace l'absolutisme, que le respect de la vérité prime sur l'obscurantisme, et que l'expertise dans les affaires humaines soit valorisée. L'un des aspects les plus inquiétants de la révolution MAGA réside dans son rejet pur et simple de ces valeurs.

Le progrès pourra-t-il se poursuivre ? Tout comme les Soviétiques parvinrent à lancer Sputnik, il n'est pas impossible que la présidence Trump soit marquée par de grands exploits technologiques dans les domaines de l'espace et de l'intelligence artificielle. Mais peut-on réellement s'attendre à ce que la nouvelle oligarchie américaine préside à des avancées durables et largement partagées ? Ceux qui exercent aujourd'hui le pouvoir sont entièrement animés par une quête de richesses, et n'éprouvent aucun scrupule à accumuler celle-ci par l'exploitation et la recherche de rentes. Ils font d'ores et déjà preuve d'ingéniosité en exerçant leur pouvoir sur le marché ainsi qu'en tirant parti des médias et des plateformes technologiques pour promouvoir leurs intérêts privés par la manipulation et la désinformation à grande échelle.

Ce qui différencie l'actuelle corruption américaine des formes de corruption passées, c'est son ampleur et son culot. L'idée consistant à glisser des billets de 100 \$ dans des enveloppes brunes apparaît insignifiante comparée à ce que nous connaissons aujourd'hui. Les oligarques américains peuvent de nos jours « contribuer » à hauteur de plusieurs centaines de millions de dollars à la campagne électorale d'un politicien en échange de faveurs. Le prêt sans condition de 465 millions \$ obtenu par Tesla de la part de l'administration du président Barack Obama il y a 15 ans semblera dérisoire par rapport à ce qui se profile à l'horizon.

NEW YORK - Il y a trente-cinq ans, le monde connaissait un bouleversement historique avec l'effondrement du communisme européen. Francis Fukuyama qualifiait alors ce moment de «fin de l'histoire», prédisant que toutes les sociétés finiraient par converger vers la démocratie libérale et l'économie de marché. C'est presque une banalité aujourd'hui que de constater à quel point cette prédiction était erronée. Donald Trump et son mouvement MAGA étant de retour au pouvoir, peut-être devrions-nous davantage qualifier l'époque actuelle de «fin du progrès».

Le progrès nécessite des investissements dans les sciences fondamentales et dans une main-d'œuvre qualifiée. Or, durant son premier mandat, Donald Trump avait proposé des coupes si importantes dans le financement de la recherche que même ses collègues républicains s'y étaient opposés. Feront-ils preuve cette fois-ci de la même détermination à lui résister ?

Quoi qu'il en soit, le progrès demeure-t-il possible lorsque les institutions chargées de promouvoir et de transmettre la connaissance font constamment l'objet d'attaques ? Le mouvement MAGA ne demande en effet qu'à démolir les institutions de «l'élite» au sein desquelles tant de recherches de pointe sont menées.

Aucun pays ne peut véritablement prospérer lorsque des pans entiers de sa population souffrent de carences sur le plan de l'éducation, de la santé et de l'alimentation. Aux États-Unis, environ 16 % des enfants grandissent dans la pauvreté, les performances globales du pays dans les classements éducatifs internationaux se révèlent médiocres, la malnutrition et les sans-abri sont devenus omniprésents, et l'espérance de vie figure en dernière position parmi les grandes économies développées. Le seul et unique remède réside dans des dépenses publiques plus élevées et plus judicieuses. Trump et son équipe d'oligarques sont malheureusement déterminés à tailler dans le budget autant que possible. Une telle démarche rendrait les États-Unis encore plus dépendants des travailleurs étrangers. Or, les immigrants même les plus qualifiés constituent une abomination pour les partisans du mouvement MAGA de Trump.

Les États-Unis ont beau se démarquer depuis de nombreuses années comme le pays leader du progrès scientifique et technologique, il est difficile d'imaginer comment cela pourrait perdurer sous Trump. J'entrevois trois scénarios possibles. Dans le premier, les États-Unis affronteraient enfin leurs problèmes profonds, rejettantraient le mouvement MAGA, et réaffirmeraient leur attachement aux valeurs des Lumières. Dans le deuxième, l'Amérique et la Chine poursuivraient respectivement sur la voie du capitalisme oligarchique et du capitalisme d'État autoritaire, le reste du monde peinant à suivre le rythme. Troisième scénario, les États-Unis et la Chine maintiendraient leur cap, mais l'Europe reprendrait le flambeau du capitalisme progressiste et de la social-démocratie. C'est malheureusement le deuxième scénario qui semble le plus probable, ce qui signifie que nous devons nous poser la question de savoir combien de temps les déficiences croissantes de l'Amérique demeureront gérables. La Chine jouit d'avantages considérables dans le développement des technologies et de

l'IA, en raison de son immense marché, de son important vivier d'ingénieurs, ainsi que de sa volonté de planification à long terme et de surveillance totale. Par ailleurs, la diplomatie de la Chine vis-à-vis des 60 % des pays du monde qui n'appartiennent pas à l'Occident se révèle beaucoup plus fructueuse que celle des États-Unis. Mais, encore une fois, ni la Chine, ni l'Amérique trumpeenne ne se montrent attachées aux valeurs qui constituent le moteur du progrès depuis la fin du XVIII^e siècle.

Réalité tragique, l'humanité est d'ores et déjà confrontée à un certain nombre de défis existentiels. Les avancées technologiques nous ont conféré les moyens de nous autodétruire, et la meilleure façon d'empêcher cela réside dans le droit international. En plus des menaces que représentent le changement climatique et les pandémies, il nous faut désormais nous intégrer de l'IA non réglementée.

Certains rétorquent qu'en dépit d'une pause dans le progrès, les investissements passés dans les sciences fondamentales continueront de produire des résultats précieux. Par ailleurs, ajouteront probablement ces optimistes, toutes les dictatures finissent par disparaître, et l'histoire poursuit son cours. Il y a un siècle, le fascisme submergeait le monde, mais allait plus tard conduire à une vague de démocratisation, de décolonisation, ainsi que de mouvements civiques de lutte contre les discriminations raciales, ethniques et sexuelles.

Le problème, c'est que ces mouvements couronnés de succès n'ont eu qu'une portée limitée, et que le temps ne joue pas en notre faveur. Le changement climatique n'attendra pas que nous nous ressaisissions. Les Américains bénéficieront-ils d'un progrès continu sous la forme d'une prospérité partagée, fondée sur l'éducation, la santé, la sécurité, la communauté et un environnement sain ? J'en doute. En revanche, la fin du progrès aux États-Unis aura-t-elle des répercussions à l'échelle mondiale ? C'est quasiment certain.

Il est trop tôt pour déterminer quelles seront les conséquences de la seconde présidence de Trump. Oui, l'histoire poursuit son cours, mais elle risque de laisser le progrès derrière elle.

* Professeur à l'Université de Columbia. Lauréat du prix Nobel d'économie, il est l'auteur d'un récent ouvrage intitulé *The Road to Freedom: Economics and the Good Society* (W. W. Norton & Company, Allen Lane, 2024).

Les technologies dont ont besoin les agriculteurs africains

CAMBRIDGE - L'Éthiopie a longtemps subi des famines récurrentes à

grande échelle, plus particulièrement au début des années 1980, alors qu'on recensait le décès d'au moins un million de personnes, et le déplacement de millions d'autres. Pourtant, cette année, l'Éthiopie est devenue un exportateur net de blé pour la première fois, ce qui relève de l'exploit étant donné la vulnérabilité du pays face aux changements climatiques et aux crises de sécurité alimentaire.

que l'Inde, le plus grand exportateur de riz, a récemment imposée sur plusieurs variétés à ébranlé le continent africain.

Dans cet environnement difficile, la capacité remarquable de l'État éthiopien à utiliser les technologies pour stimuler la production nationale et réduire les risques liés à une dépendance sur les importations d'aliments pourrait bien représenter une percée. De tels progrès, particulièrement dans un pays où l'agriculture était jugée cause perdue durant plusieurs décennies humiliantes, offrent un espoir pour l'Afrique, qui se trouve depuis longtemps aux premières loges de la crise climatique, avec l'insécurité alimentaire attisant l'instabilité politique.

Prenons, par exemple, les rendements céréaliers en Afrique qui stagnent à 1 589 kg par hectare, bien en deçà de la moyenne mondiale de 4 153 kg. Cela est dû à de nombreuses raisons, mais la principale demeure le manque d'accès chronique aux technologies. Le sous-développement des secteurs agroalimentaires à haute valeur ajoutée a toujours été un autre obstacle de longue date à l'essor de la production agricole et à la croissance de la productivité sur le continent. Il a également exacerbé les pertes après récolte qu'on évalue entre 30 et 50 % de la production alimentaire totale en Afrique.

À ce problème s'ajoutent l'utilisation restreinte d'engrais du continent et une dépendance excessive sur l'agriculture pluviale. À environ 7,6 millions de tonnes métriques en 2021, l'utilisation d'engrais est bien inférieure à celle de l'Asie de l'Est (61,9 millions de tonnes métriques) et de l'Asie du Sud (38,7 millions de tonnes métriques), tandis que le manque de systèmes d'irrigation et d'autres moyens de conservation de l'eau est particulièrement inquiétant compte tenu du rythme accéléré du réchauffement planétaire. Ces lacunes ont précipité une hausse des épisodes aigus de famine, et un

grand nombre de collectivités du continent ont vécu leur pire crise alimentaire des 40 dernières années.

Our, les conséquences de bouleversements géopolitiques et d'intensification des risques climatiques débordent les enjeux de sécurité alimentaire pour créer un cycle infernal de sécheresses, d'inondations, d'instabilité macroéconomique et de crises de balance des paiements dans tout le continent. Environ 85 % des aliments consommés en Afrique subsaharienne sont importés, en raison surtout d'une agriculture régionale vulnérable aux intempéries. Le continent dépense à l'heure actuelle 75 milliards de dollars par an en importations de céréales, épuisant les réserves en devise et exerçant une pression croissante sur le taux de change. (la plupart des devises des pays africains se sont fortement dépréciées en 2022, avec le birr éthiopien éprouvant des baisses particulièrement prononcées.)

Cette dépendance sur les importations a des conséquences négatives sur la balance des paiements, avec des ruptures d'approvisionnement de plus en plus fréquentes exacerbant la vulnérabilité de la région.

La facture d'importation de nourriture de l'Afrique devrait radicalement augmenter dans les prochaines années, en partie en raison de perturbations générées par des événements géopolitiques et par un élan démographique anticipé. Sans compter le réchauffement planétaire qui ne fera qu'amplifier cette hausse. Selon l'indice de risque climatique, cinq des dix pays les plus touchés par les changements climatiques en 2019 se trouvaient en Afrique équatoriale, où un tiers des sécheresses dans le monde sévissent, mais où moins de 1 % des terres arables sont irriguées. La Banque mondiale estime que, si la température mondiale s'élève à 2 ° Celsius au-dessus des niveaux préindustriels d'ici 2050, la production agricole en Afrique équatoriale diminuera de 10 %.

Traduit de l'anglais par Pierre Castegnier

Ex-économiste en chef et directeur de la recherche à la Banque africaine d'exportation et d'importation, occupait auparavant le poste d'économiste à la Banque mondiale, un associé de recherche au centre de l'Université Harvard pour les études africaines, et un membre de l'Académie africaine des sciences.

Même si de nombreux facteurs ont contribué à cette réussite, elle reflète en grande partie le rôle central que les nouvelles technologies ont joué dans la transformation du secteur agraire de l'Éthiopie. En augmentant le rendement des cultures et en renforçant la capacité d'adaptation aux événements météorologiques extrêmes, ces innovations se sont avérées particulièrement utiles dans des régions confrontées à l'intensification des sécheresses et des autres risques climatiques.

Le programme-cadre Technologies pour la transformation de l'agriculture en Afrique, mis sur pied par le Centre international pour le développement des engrains, a joué un rôle déterminant dans le déploiement à grande échelle de techniques agraires éprouvées et à rendement élevé, dans le but d'aider les agriculteurs à augmenter la production de millet, du maïs, du riz, du blé et d'autres denrées. En raison de ces techniques à rendements croissants, la surface affectée à des variétés de blé tolérantes à la chaleur en Éthiopie est passée de 5 000 hectares en 2018 à plus de 2,2 millions d'hectares en 2023, mettant le pays sur la voie de l'autonomie alimentaire.

Le monde de la « polycrise » de plus en plus volatile des chaînes logistiques a accéléré la tendance vers l'autonomie. La guerre en Ukraine a déclenché une flambée des prix des denrées en Afrique, l'indice élémentaire du blé, par exemple, atteignant un sommet de plusieurs années en mai 2022. L'Éthiopie a été particulièrement frappée, car la moitié de son blé était importé de Russie et d'Ukraine. L'interdiction des exportations

Inverser la tendance financière pour les petits États insulaires

NASSAU/MALÉ - Les petits États insulaires en voie de développement (PEID) se situent en première ligne du changement climatique, menacés par la montée du niveau des mers, les phénomènes météorologiques extrêmes, le réchauffement et l'acidification des océans, alors que ces pays comptent parmi ceux qui ont le moins contribué aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. Un véritable risque existentiel pèse désormais sur nos modes de vie, sur nos moyens de subsistance, et sur le sol même qui se trouve sous nos pieds.

État composé de 700 îles, où se situe la troisième plus importante barrière de corail de la planète. Le tourisme occupe une place encore plus centrale dans l'économie des Bahamas, puisqu'il représente environ 50 % du PIB, et qu'il emploie près de 70 % de la main-d'œuvre. Malgré son rôle économique essentiel, ce tourisme s'accompagne de ses propres défis, les navires de croisière rejettant par exemple plastiques, carburant et autres déchets dans l'océan, dégradant ainsi les atouts qui précisément attirent les visiteurs.

Pour de nombreux PEID, l'océan constitue également une artère indispensable. Pour des populations réparties sur des atolls ou sur un archipel, la circulation des personnes et des biens essentiels – notamment produits alimentaires, fournitures médicales, eau potable et carburant – dépend des bateaux de transport postal et des barges qui relient les îles, et qui sont particulièrement vulnérables aux conditions météorologiques défavorables. L'augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes – l'une des conséquences du changement climatique – risque ainsi de priver les communautés d'approvisionnements suffisants, et de les plonger dans l'incertitude quant à l'arrivée de la prochaine cargaison.

En plus de perturber les chaînes d'approvisionnement, les catastrophes climatiques détruisent des infrastructures. L'an dernier, l'ouragan Beryl a infligé à Saint-Vincent-et-les-Grenadines des dégâts économiques estimés à 230 millions \$, soit 22 % du PIB du pays, de même que l'ouragan Dorian avait anéanti l'équivalent de plus de 25 % du PIB des Bahamas en 2019. La Dominique a connu bien pire encore en 2017, lorsque

l'ouragan Maria a endommagé ou détruit 95 % des habitations, et causé des pertes économiques à hauteur du 226 % de son PIB. Ces événements catastrophiques perturbent tous les aspects de la vie sur nos îles, et les coûts élevés de la reconstruction entraînent un nouveau cercle vicieux, les pertes économiques accrues liées à des infrastructures vulnérables réduisant en effet notre capacité à investir dans la résilience.

Aux Maldives, 35 % du financement de l'adaptation au climat provient du budget national, et 34 % de prêts qui devront être remboursés à terme. Ces dépenses détournent les ressources d'autres nécessités urgentes, telles que l'amélioration de l'éducation et de la santé, ainsi que le renforcement de la gouvernance démocratique. Par ailleurs, la pression financière exercée par les chocs climatiques accentue la tentation de l'exploitation minière exploratoire en eaux profondes et d'autres projets risqués, en tant que solution à court terme pour accroître les recettes, en dépit des dommages à long terme causés à l'environnement marin.

Pour briser ces cercles vicieux, la clé réside dans l'accroissement des financements. Malheureusement, de nombreux PEID connaissent ou risquent une situation de surendettement, ce qui rend les nouveaux emprunts prohibitifs. Les États qui se sont extraits de la catégorie des « pays les moins avancés » peinent eux aussi à obtenir suffisamment d'investissements, dans la mesure où ils ne peuvent plus accéder à divers mécanismes de subvention et de financement à des conditions préférentielles.

Les PEID risquent par conséquent d'entrer dans une spirale d'endettement. Une solution prometteuse consiste à développer

PAR MAYA DELANEY⁽¹⁾ ET AMINATH SHAUNA⁽²⁾

1- Ancienne ambassadrice de l'action climatique des jeunes pour les Bahamas, est responsable du projet Octopus Desk au sein de l'Ocean Risk and Resilience Action Alliance.
2- Ancienne ministre de l'Environnement, du Changement climatique et des Technologies des Maldives, est membre du conseil d'administration de l'Ocean Risk and Resilience Action Alliance.

Compte tenu de leur dépendance disproportionnée à l'océan, les PEID sont particulièrement voués à œuvrer pour la préservation de cette ressource fragile et essentielle. Ces États abritent 40 % des récifs coralliens de la planète, qui accueillent eux-mêmes un quart de la vie marine, et qui soutiennent directement la subsistance de 500 millions de personnes. Alors que nos écosystèmes jouent un rôle crucial dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, les PEID sont confrontés à des spirales négatives liées à une multitude de défis économiques et environnementaux interconnectés.

Aux Maldives, qui se composent d'environ 1 200 îles, et qui abritent 3 % des récifs coralliens du globe, la pêche et le tourisme représentent jusqu'à 36 % du PIB, de même qu'environ 98 % des exportations proviennent de l'océan. L'économie du pays étant dépendante de la santé des récifs coralliens et de la vie marine, l'aggravation du blanchissement des coraux et la diminution des stocks de poissons sont synonyme de problèmes économiques. Le changement climatique conduit par ailleurs à la raréfaction de l'eau douce, ce qui contraint les Maldives à recourir à l'eau en bouteille, avec pour conséquence une augmentation du flux de déchets plastiques déversés dans l'océan.

Une situation similaire s'observe aux Bahamas,

per le recours aux obligations vertes et bleues, qui fournissent des financements plus abordables à des fins d'adaptation au climat et de préservation de la biodiversité, permettant ainsi aux PEID de protéger leurs écosystèmes essentiels tout en améliorant leur résilience économique. Aux Bahamas, par exemple, le projet Nature Bonds récemment annoncé, fruit d'une collaboration intersectorielle entre banques, ONG et gouvernement des Bahamas, devrait générer un montant estimé à 124 millions \$ pour la préservation de l'environnement marin au cours des 15 prochaines années, sans alourdir la dette du pays. Plusieurs programmes tels que l'accélérateur d'obligations bleues de l'Ocean Risk and Resilience Action Alliance, nouvelle entité à but non lucratif qui aide les gouvernements, les émetteurs privés et les investisseurs à structurer ces instruments, contribueront également à libérer des capitaux à long terme pour les PEID.

Les crédits biodiversité et les crédits carbone, qui reconnaissent le rôle essentiel des PEID dans l'atténuation du changement climatique, sont également importants. Les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers marins de ces îles constituent d'indispensables réservoirs de biodiversité et de carbone, absorbant de grandes quantités de CO₂, et conférant de précieux atouts économiques. L'intégration de ces contributions dans les marchés de conformité et les marchés de crédits volontaires permettrait de développer de nouvelles sources de financement pour les PEID, en veillant à ce que ces pays soient financièrement récompensés pour leurs efforts de préservation de l'environnement.

Au moyen de ces outils, les PEID peuvent exploiter leurs écosystèmes et leurs ressources naturelles uniques afin d'assurer un avenir plus résilient et plus durable. Oui, les PEID se situent en première ligne de la lutte contre le changement climatique, mais ces pays abritent également certaines des ressources naturelles les plus précieuses au monde. La préservation de ces ressources inestimables nécessite des stratégies économiques durables, des solutions financières innovantes et, sans doute plus important encore, un soutien international coordonné.

Les collectivités locales algériennes, entre textes et réalité

Par Boudina Rachid

2ème partie

2.6. La Constitution révisée de 1996, elle-même révisée en 2002, 2008, 2016 et 2020

La Constitution de 1996 ne dira pas plus que celle de 1976, révisée, au sujet des collectivités locales. Elle s'est juste contentée de déclarer que « les collectivités locales sont la commune et la wilaya. La commune est la collectivité de base (art. 15). Un peu plus loin, elle confirme ce qui a été dit antérieurement, à savoir que « l'Assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation et le lieu d'exercice de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques (art. 16) ». Ce qui fut sera et ce qui s'est fait se refera.

Les versions de 2002 et 2008 énoncent certes des dispositions importantes mais elles ne traiteront pas de la thématique des collectivités locales. De son côté, la Constitution de 2016 reprend à son compte ce qui a été dit, à quelques variations près, par la Constitution de 1996.

Concernant la Constitution de 2020, soit celle qui est en vigueur, et bien qu'elle ait procédé à une révision intégrale des Constitutions qui l'ont précédé, en allant bien au-delà d'un simple bouquet d'amendements modifiant, complétant ou abrogeant l'état constitutionnel antérieur, elle ne fait que récidiver sur la question des collectivités locales dans ses articles 17, 18 et 19. Ce faisant, elle emprunte quasiment les mêmes formules à la différence qu'elle mentionne pour la première fois le concept de déconcentration, pour l'accorder à la décentralisation, laissant comprendre que ces deux notions sont indissociables et doivent obligatoirement fonctionner en couple.

LES RETOMBÉES DES TEXTES CONSTITUTIONNELS ET ASSIMILÉS SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Il faut convenir, qu'au tout début, la perspective tracée par la Constitution de 1963 et, celle encore de la Charte d'Alger et, tout autant la proclamation du 19 juin 1965, ne pouvaient pas impacter sérieusement le concept de collectivités locales. L'urgence était de construire l'Etat unitaire, qui fait que le chef de l'exécutif provisoire ou, un peu plus tard le président de la République devaient transiter par une période qui commandait d'installer et de fortifier un centre unique d'impulsion. Dans cette situation, ni la commune, ni le département issu du commencement de l'indépendance, ne pouvaient prétendre à des pouvoirs propres. Au mieux, ces collectivités ne pouvaient fonctionner que comme divisions administratives pour délimiter le territoire en vue de lui donner corps et constituer en même temps un cadre d'exercice du pouvoir central.

On aura donc compris, qu'en ce temps-là, on ne pouvait s'attendre que la commune remplisse les conditions pour solliciter une quelconque autonomie, ou telle forme ou telle autre de la décentralisation. Ce qui l'était encore moins pour le département, devenu wilaya en 1969. Ce que devait faire l'Etat pour les collectivités locales, il l'a fait même en étant très centralisé. Il a promu et mis en place très vite des services territoriaux étatiques, longtemps appelés services extérieurs, puis plus tard services déconcentrés, qui existent encore aujourd'hui sous cette appellation. Ces services ont permis de faire fonc-

tionner l'Etat au quotidien en prolongeant son action aux quatre coins du territoire, en y distribuant de façon optimale ses agents et ses fonctionnaires pour créer un réseau de services publics essentiels au plus près des citoyens. Tout cela, relève bien entendu de la pure déconcentration, pour ne pas dire de la centralisation, qui n'empêche pas de toute manière de déléguer le pouvoir de décision à des autorités inférieures ou à de simples agents qui sont plus proches du terrain. Cependant, celles-là ou ceux-ci sont strictement subordonnés à l'autorité centrale par un lien hiérarchique, qui en fait des représentants de l'Etat et qui agissent en son nom. D'ailleurs, les actes qu'ils prennent engagent la responsabilité de l'Etat (le préfet et les chefs d'arrondissement du moment, comme le wali actuellement, les chefs de daïra et les responsables des services déconcentrés).

LES LOIS RELATIVES À LA COMMUNE ET CELLES QUI RÉGISSENT LA WILAYA DANS LES TEXTES

4.1. L'ordonnance du 18 janvier 1967, une séquence transitionnelle

Selon son exposé des motifs, cette ordonnance se devait de se démarquer de la législation antérieure du colonisateur, ce qui bien entendu n'était ni aisément, ni rapidement faisable dans les circonstances du moment. En conséquence de quoi, et, ce qui est aussi le cas d'autres secteurs, l'autorité politique de ce temps-là a dû composer, ne voulant pas voulant, avec l'ordonnance 62-157 du 31 septembre 1962, déjà citée.

Dans leur démarche, les rédacteurs de cette ordonnance ont considéré que c'était l'occasion de rompre même progressivement avec l'ancienne législation conçue avant tout dans l'intérêt des Européens.

L'autre impératif, était de rendre la législation communale compatible avec l'option socialiste clairement revendiquée par la Charte d'octobre 1966, devenue le mot d'ordre du Conseil de la révolution.

Aussi, l'exposé des motifs de l'ordonnance assigne à l'institution communale réhabilitée le rôle de « cellule de la nation, étant à la fois une unité insérée dans l'Etat et comme unité décentralisée (...) ». Il précise cependant que les organes communaux ont toute l'autorité nécessaire et répondent à l'exigence démocratique, de la collégialité et de l'élection ». On ne saurait mieux dire pour caractériser la décentralisation.

Comme mesure phare, cette ordonnance a d'abord institué l'Assemblée populaire communale (APC) en remplacement des « délégations spéciales », ayant elles-mêmes succédé au « Conseil municipal » hérité du colonisateur.

Il est évident qu'on y trouve de nombreuses ressemblances avec le modèle colonial, sauf que, et il fallait s'y attendre, les délégués communaux sont élus sur une liste unique présentée par le Pati unique. Fait remarquable également, l'ordonnance réserve un titre entier aux opérations électorales comportant jusqu'à 45 articles. Elle y pourvoit avec un luxe de détails qui ne déparaient pas des dispositions actuellement en vigueur.

Ceci étant, cette ordonnance s'est même substituée au décret 63-306 du 20 août 1963 qui faisait office de code électoral adopté dans l'urgence au lendemain de l'indépendance. Le dispositif encadrait et donnait assise à un processus électoral sécurisé. Sur un autre plan, on constate aussi, que relativement aux modalités de fonc-

tionnement de l'Assemblée communale, les articles 79 à 99 se confondent facilement avec les dispositions de l'espèce fixées par la loi communale en vigueur. N'y figurent pas cependant, et ça se comprend, les dispositions de l'article 19 de la loi actuelle qui permettent à l'Assemblée de se réunir hors de son siège habituel en cas de force majeure.

Pour le reste, comme pour le régime des délibérations, du statut des élus et de l'exécutif communal, des attributions de l'Assemblée, de l'administration communale, de ses services publics de base, des modalités des marchés publics et des adjudications, de son régime financier et autres, tout est dit ou presque, de manière singulièrement agencée et particulièrement logique. On ne pouvait décentrement trouver à redire par rapport à une période qui se devait de faire un difficile apprentissage avec des moyens humains et matériels très limités.

4.2. La loi commune de 1990

Sur la forme, on peut observer que cette loi est mieux structurée, mieux organisée, ses chapitres mieux distribués que celle qui lui a succédé. Sur le fond cependant, on ne recense aucune disposition qui aurait pu se distinguer de l'ordonnance de 1967.

4.3. La loi communale 11-10 du 22 juin 2011, soit la loi actuelle

4.3.1. Comprendre la problématique de la commune algérienne
L'article 18 de la Constitution en vigueur dispose que « les rapports entre l'Etat et les collectivités locales sont fondés sur les principes de décentralisation et de déconcentration ». Conjugué à l'article 3 de la loi 11-10, relative à la commune fixant que « la commune exerce ses prérogatives dans tous les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi (...) », peut faire croire, à première vue, que la commune s'administre librement. En fait, les deux formules ne sont pas vraiment équivalentes. Il faut retenir simplement que la commune dispose de compétences qui sont déterminées par la loi et que celles-ci sont mises en œuvre sous la surveillance de l'Etat unitaire, dont elle fait partie en tant qu'institution administrative.

Cela étant, la vraie question c'est de savoir si, à l'usage, cette liberté surveillée n'a pas écorné, voire restreint, au quotidien les pouvoirs, accordés aux élus. En fait, ceux-ci sont, le plus souvent et d'une manière ou d'une autre, tenus en laisse par des procédés ou par des comportements dilatoires qui vident de toute leur substance les dispositions affirmées par la loi, ou par la Constitution elle-même.

Parmi ces procédés, il en est un qui relativise complètement le principe de la décentralisation : il s'agit du décret exécutif 16-320 du 31 décembre 2016, portant dispositions particulières applicables au secrétaire général de la commune.

Ce texte a été présenté en son temps comme novateur et pouvant rationaliser et moderniser l'activité des services communaux. On peut très bien comprendre que c'est une démarche qui protège le secrétaire général de la commune vis-à-vis de son environnement. Néanmoins, l'argument qui plaide que le secrétaire général de la commune soit nommé par décret dans les communes de plus de 100 000 habitants, ou dans les communes de la wilaya d'Alger, ou par arrêté du wali dans les communes dont la population est égale ou inférieure à 100 000 habitants, n'en reste pas moins une atteinte au principe de base de la décentralisation.

C'est sûr que le secrétaire général de la commune, qu'il importe le gabarit de

la commune, mérite d'être classé et rémunéré dans les conditions qui le mettent à l'abri du besoin, cependant, il doit être nommé par le président de l'Assemblée communale (PAPC), pour la raison simple que le président de l'Assemblée doit être libre de choisir la personne qu'il considère comme étant la plus compétente ou la plus méritante pour occuper le poste de secrétaire général de la commune, sans oublier déjà que c'est d'abord un poste de confiance, dont le titulaire doit loyauté et fidélité au PAPC. Le secrétaire général de la commune reste et demeure un fonctionnaire qui bénéficie des protections renforcées du statut général de la fonction publique. Si le président de l'Assemblée le relève de son poste et qu'il estime que son éviction est discriminatoire ou manifestement abusive, il peut toujours en référer au juge administratif qui appréciera si la fin de fonctions dont celui-ci a fait l'objet n'est pas entachée d'un abus de pouvoir, auquel cas, même si la nomination à ce poste est considérée comme discréptionnaire, il pourrait prononcer sa réintégration à son poste. Au bout du compte, il faut comprendre que la faculté pour le PAPC de nommer lui-même son secrétaire général n'est que la conséquence non récusable de la démocratie.

OBSERVATIONS FACTUELLES AU SUJET DE LA LOI COMMUNALE 11-10 DU 22 JUIN 2021

a) au sujet de l'élection du président de l'Assemblée populaire communale (APC)

Le nouveau mode d'élection du président de l'Assemblée populaire communale a été remplacé à nouveau par l'ordonnance 21-13 du 31 août 2021, modifiant et complétant la loi 11-10 susmentionnée. On peut y lire à cet effet, dans son article 4, modifiant l'article 65 de la loi 11-10 du 22 juin 2021 que « le candidat à l'élection à la présidence de l'Assemblée populaire communale, est présenté parmi la liste ayant obtenu la majorité absolue des sièges (...) ». A chacun son point de vue, néanmoins on peut craindre, ce qui s'est produit maintes fois dans l'histoire récente de la commune algérienne, que ce mode de désignation du président de l'Assemblée populaire communale, qui priviliege la liste ayant obtenu la majorité des sièges, a vocation à transformer l'Assemblée communale en un bloc monolithique qui isolera les listes minoritaires et les privera du moindre poste de responsabilité.

Il en va de membre de l'exécutif, comme de président de commission. Le président de l'Assemblée communale, issu d'une liste majoritaire, aura tendance lui et les autres élus de sa liste à confisquer le pouvoir à leur profit et au profit des leurs, ce qui ne manquera pas par ailleurs d'entraîner les élus des listes minoritaires de perturber le fonctionnement de l'Assemblée, voire de la boycotter.

b) au sujet de la clause générale de compétence de la commune

La remarque a trait au titre II de la deuxième partie de la loi au sujet des compétences de la commune. A lire la très longue liste, totalement indiscriminée, des compétences de la commune, on est prédisposé à tirer la conséquence que celle-ci jouirait de l'omnipotence, ce que les juristes appellent la clause générale de compétences. Dans la réalité de tous les jours, cette clause n'est que pure illusion car elle repose sur un présup-

posé qui donne à croire que la commune est en capacité de répondre, avec ses seuls moyens, aux besoins de ses citoyens. En fait, c'est une vainue hypothèse qui suggère qu'il est faisable de déterminer ce que sont les « affaires locales » et que, ces affaires ne peuvent être que de la compétence de la commune. Par ce raisonnement, on oublie que nombre d'affaires, dites locales ou qui s'expriment localement, sont en fait de la responsabilité de l'Etat ou marginalement à la charge de la wilaya. Ce qu'il faut, c'est d'en finir avec ce mythe de vocation générale de la commune pour lui substituer un dispositif qui garantirait un bloc de compétences attribuable et gérable par niveau institutionnel, Etat, wilaya et commune. Les secteurs du sport, de la jeunesse et de la culture offrent deux exemples typiques dont les prérogatives s'enchevêtrent avec celles de la commune, qui demandent une clarification, voire une sanctuarisation des attributions de chacun de ces secteurs, même s'il peut advenir qu'ils peuvent être amenés à coopérer momentanément lors de situations exceptionnelles. Aussi, la commune n'a que faire de la généreuse clause générale de compétence qu'elle ne peut assumer. Il lui faudra plutôt une compétence d'attribution, qui séparera et déterminera nettement ses domaines d'intervention par rapport à ceux des services déconcentrés. Le problème sera encore plus marqué si demain la wilaya accède à un statut avéré et authentique d'institution décentralisée.

c) au sujet du contrôle de légalité

On aurait pu lire et dire que la commune est protégée jusqu'à un certain point par les articles 56 à 58, lesquels semblent baliser à vue d'œil un circuit vertueux de nature à préserver celle-ci des dépassements inhérents à un contrôle de légalité, qui bien souvent excède les limites auxquelles il doit s'astreindre.

De prime abord, il faut reconnaître que le dispositif est bien réfléchi et qu'il protège, formellement en tout cas, les intérêts de l'Assemblée communale au moyen d'un mécanisme de validation des délibérations et des actes des communes, dont les garanties semblent avoir été parfaitement étudiées et raisonnées. Mais très facileusement, ce dispositif a été dévoyé au fil du temps, non pas délibérément par l'autorité, mais surtout par les agissements de fonctionnaires, qui pourraient être de simples agents, s'appropriant mentalement le personnage du wali pour exercer un contrôle sur l'Assemblée communale qui confine à la tutelle au sens civil du terme. Certains de ces fonctionnaires, croient même qu'en faisant cela, ils protègent les élus qui ne savent pas s'acquitter de leurs missions et qui ne sont pas très respectueux de l'intérêt général. Au bout du compte, par leur façon d'agir, même s'il ce n'est pas intentionnel, ces vérificateurs contribuent, sans le vouloir certainement, en viennent à rogner sévèrement sur la liberté d'action de la commune. En vérité, ce comportement, vient du fait que ces collaborateurs-contrôleurs se projettent et s'identifient à leurs chefs, à tel point qu'ils ont fini par être définitivement conditionnés pour agir comme il le font, c'est-à-dire sans aucune mesure et ne concevant pas que les élus n'ont de comptes à rendre qu'à la loi et aux règlements de la République. Ce qui n'exclue pas que lorsque le président d'APC agit en qualité d'agent de l'Etat, il doit bien évidemment déferer sans renâcler aux instructions, voire aux injonctions du wali ou du chef de daïra.

A suivre

Ligue 1 (Mise à jour)**Le MCA renverse l'USM Alger**

M. Zeggai

Dans un stade du 5 juillet archi-comble et dans une ambiance à la sud-américaine, le Mouloudia d'Alger a largement dominé l'USM Alger 3-0 pour la mise à jour de la 7^e journée de Ligue 1. Le derby algérois n'a pas tenu toutes ses promesses sur le plan de la qualité de jeu compte tenu de l'importance du résultat par rapport à la rivalité de ces deux formations. Après une première période monotone où l'on a pratiquement rien vu, les deux équipes se ressaisirent après le repos pour enflammer le match.

La supériorité tactique de Khaled Benyahia a prévalu et devient le premier entraîneur tunisien qui remporte le derby algérien.

En effet, le coach du MCA a surclassé son collègue et compatriote Nabil Maâloul qui n'a à aucun moment trouvé de solutions offensives. La parfaite organisation tactique des "Vert et Rouge", visiblement mieux disposés psychologiquement, a surpris plus d'un. Ce qui n'a pas été le cas pour les "Rouge et Noir" qui sont passés totalement à côté de leur sujet et déçu leur merveilleux public qui ne s'attendait guère à une telle débandade. De nombreux observateurs soulignent les failles des protégés de Nabil Maâloul qui ont montré inexplicablement d'inquiétants signes de faiblesse. L'USMA a été un désastre en défense ce dont a profité son adversaire pour réussir un joli exploit.

Des espaces ouverts, sans pratique-



ment aucune protection du milieu de terrain et une attaque mise sous l'éteignoir, les Usmites ont raté le match qu'il ne fallait pas du tout rater pour une question de prestige et de suprématie.

Après une première mi-temps terne, marquée par une prudence excessive et une grande rigueur défensive pour éviter le fameux premier but et ses conséquences psychologiques, le jeu s'est débridé dès le retour des vestiaires. Messoussa a eu l'honneur de débloquer la situation avant que l'Ivoirien Kipré ne signe le KO devant une totale impuissance de la défense usmite. C'était fini pour l'USMA qui n'avait plus de répon-

dant pour revenir dans le match au moment où leurs homologues du MCA, décontractés par leur avance au score, donnèrent l'impression de maîtriser la situation comme en témoigne le 3^e but de Bayazid (90'+12').

Belle victoire du Doyen qui semble avoir le vent en poupe ces derniers temps. Pour l'USMA, cette déroute, même si elle est dure à avaler, devra être considérée comme une leçon pour mieux négocier les prochaines échéances. Mais, cela ne nous empêche pas de dire que le coach de l'USMA doit revoir sa copie, notamment dans certains choix.

Ligue 2 : Centre-Ouest**L'ESM Koléa respire, le CRT confirme, l'ASMO déçoit**

Le GC Mascara, l'ESM Koléa et le CR Témouchent, vainqueurs à domicile à l'occasion de la 16^e journée de la Ligue 2 de ce groupe, se sont donné une bouffée d'oxygène dans la course au maintien, au moment où le Wided de Mostaganem a obtenu le seul succès en déplacement de cette journée, en allant s'imposer chez le SC Mecheria (2-1). Pour cette première journée de la phase retour, la lanterne rouge, le SC Mecheria (7 pts) a essuyé une nouvelle défaite à domicile, qui compromet sérieusement ses chances de maintien, alors que le WA Mostaganem (23 pts) se hisse provisoirement à la troisième place du classement. Toujours dans le bas du classement, le MCB Oued Sly (15^e, 13 pts) s'est incliné en déplacement face au CR Témouchent, qui de son côté remonte provisoirement au neuvième rang, aux côtés de l'US Béchar Djedid et du SKAF

Khemis Miliana, vainqueur (1-0) devant le MC Saida (12^e, 19 pts). De son côté, le GC Mascara a exploité la crise qui frappe à plein fouet la JSM Tiaret pour signer une large victoire. A Koléa, l'ES-MK du nouvel entraîneur Sid Ahmed Slimani a créé la surprise en prenant le meilleur sur l'ASM Oran qui a déçu ses fans. Ce succès à domicile, permet à l'ESM Koléa de quitter la zone de relégation, en occupant la 13^e place avec 18 points. Cette 16^e journée du groupe Centre-Ouest se poursuivra demain et lundi après demain avec trois match au programme. Demain, tous les regards seront braqués vers le derby algérois entre le NA Hussein Dey (6^e, 22 pts) et son voisin, le RC Kouba (2^e, 30 pts). Cette rencontre s'annonce cruciale pour les deux équipes. Sous la houlette de leur nouvel entraîneur Abdelkader Yahiye, qui a succédé à Karim Zaoui, les «Sang et Or» viseront la victoire pour

améliorer leur position au classement, après une série de bons résultats à la fin de la phase-aller. De son côté, le RCK qui reste sur une belle qualification aux 8^{es} de finale de la Coupe d'Algérie aux dépens de la JS Saoura, espère rester au contact du leader, l'ES Ben Aknoun (35 pts). Toujours dans la capitale, l'ES Ben Aknoun, champion d'hiver, rendra visite à la JS El Biar (4^e, 23 pts). Une autre confrontation qui sera déterminante pour le leader, qui souhaite creuser davantage l'écart sur ses poursuivants. En cas de succès, les joueurs de Ben Aknoun pourraient accentuer leur avance et profiter d'un éventuel faux pas du RC Kouba face au NAHD pour s'ouvrir la route vers l'accession. Lundi, le RC Arbaâ (11^e, 17 pts), une autre formation menacée par la relégation, aura l'occasion de récolter des points précieux en recevant, l'US Béchar Djidid (7^e, 20 pts).

Championnat d'Afrique scolaire-Qualification de la sélection algérienne**Le président de la FAF félicite l'EN**

La sélection algérienne scolaire masculine de football (U15) a validé son billet pour la prochaine édition du championnat d'Afrique scolaire prévue pour mars 2025 en Côte d'Ivoire, après avoir terminé en tête du classement du tournoi qualificatif de la zone d'Afrique du nord, clôturé à Oran. L'équipe nationale a battu, pour son deuxième et dernier match, son homologue tunisienne (1-0) au stade annexe du complexe sportif Miloud-Hadfi, portant à quatre son total points dans l'épreuve, devançant de deux unités le deuxième, le Maroc, alors que les Tunisiens arrivent en troisième et dernière position avec

un seul point. Il s'agit de la première fois que l'équipe nationale algérienne se qualifie à la phase finale du championnat d'Afrique scolaire qui en est à sa troisième édition. Une performance saluée par l'entraîneur national, Mohamed Mehdi Benhadid, qui, dans une déclaration, a tenu à féliciter ses joueurs pour avoir réussi à relever le défi. «Je suis fier de mes jeunes qui ont été à la hauteur, faisant notamment preuve d'une parfaite discipline à tous les niveaux, ce qui nous a permis de nous qualifier pour le prochain championnat d'Afrique scolaire», a-t-il poursuivi. «Après les résultats des premiers matchs des trois

sélections participantes, cette rencontre face à la Tunisie avait l'allure d'une finale. Nous n'avions pas le droit de perdre, surtout que la compétition se déroulait dans notre pays. Cette qualification permet à nos jeunes de se frotter à leurs homologues des meilleures sélections africaines et gagner en expérience», a-t-il ajouté.

Contrairement aux garçons, les filles algériennes n'ont pas été chanceuses en échouant de justesse à valider leur billet pour le championnat d'Afrique scolaire féminine malgré leur victoire, lors de leur deuxième match du tournoi face à la Tunisie (1-0). Les joueuses

de l'entraîneur Boudaïba Oussama ont terminé à la première place avec quatre points, d'une victoire et d'un nul, mais le goal-average leur a joué un mauvais tour.

A noter que le président de la FAF, Walid Sadi, et les membres du bureau fédéral tiennent à féliciter chaleureusement la sélection nationale scolaire (garçons) pour sa belle qualification au prochain championnat d'Afrique de football scolaire.

Le président de la FAF réaffirme une nouvelle fois l'engagement de l'instance fédérale en faveur du développement du football scolaire en Algérie.

La vie des clubs**CR Belouizdad : trois noms pour la succession d'Amrani**

L'entraîneur Abdelkader Amrani a quitté le Chabab et n'a plus donné signe de vie depuis plus de trois jours. Devant cette situation, la direction du club a désigné Samir Houhou pour assurer l'intérim en attendant de recruter un nouveau responsable technique. A présent, trois noms circulent avec instance pour la succession

ASO Chlef : Medjadel et Abada «intransférables»

Le gardien de but de l'ASO Chlef, Abderrahmane Medjadel et son coéquipier défenseur central Achraf Abada ne quitteront pas les rangs de leur équipe au cours de l'actuel mercato hivernal, a indiqué la direction du club. Le dernier rempart de la formation chélienne, qui a rejoint cette équipe lors du précédent mercato estival, s'est distingué comme étant l'un des meilleurs portiers du championnat lors de la phase aller, parvenant à retrouver la plénitude de ses moyens qui lui avaient permis, dans un passé récent, d'avoir le statut d'international avec les sélections A et A'. De son côté, le défenseur Abada a été l'une des révélations de la première partie de la saison dans son poste de défenseur central, frappant par

Ce n'est pas le cas pour le meneur de jeu Bourdim qui a été cédé au MC Oran, tout comme Bourouga, dont le contrat vient d'être résilié pour lui permettre de retourner à son ex-club, le SKAF Kheïm Miliana, après un passage de six mois sous les couleurs de l'ASO, informe-t-on de même source. Pour rappel, les "Lions du Chélib" ont terminé la phase aller à la huitième place au classement avec 20 points.

Andy Delort quittera-t-il le MCA ?

L'entraîneur de Montpellier, Jean-Louis Gasset, s'est prononcé sur le possible come-back de l'international algérien Andy Delort.

Débarqué l'été dernier jusqu'à la fin de l'exercice pour une première expérience en Afrique ainsi qu'au pays, Andy Delort pourrait quitter cet hiver le MC Alger, sur fond d'un intérêt prononcé de la part de Montpellier. Question-

R. S.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MASCARA

DAIRA D'OGGAZ

COMMUNE D'OGGAZ

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCAL (NIF) DE LA COMMUNE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 02 /2025

Le président de l'A.P.C d'OGGAZ lance Un avis après d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales du projet suivant : **AMENAGEMENT DES ROUTES D'OGGAZ**

LOT N 01 : REFECTION D'UN TRONÇON DU CV13 RELIANT OGGAZ CENTRE VERS CV 02 SUR 1000ML ET TRONCON DU CV02VERS CV04 SUR 600 ML

LOT N02 : REFECTION DU CV 04 RELIANT OGGAZ VERS AHL EL AID SUR 2100 ML

LOT N 03: PROLONGEMENT DU CHEMIN CR09 RELIANT AHL EL OUNENE AU CV06 SUR 1.2 KM

, Participation des entreprises remplissant les conditions de candidature pour :

- ✓ **Catégorie :** (04) et plus (Activité Principale travaux publics) en cours de validité.
- ✓ **Référence professionnelles :** l'entreprise doit être réalisée au moins un seul projet similaire - Aménagement urbain justifié par (Une attestation de bonne exécution délivrée par le maître d'ouvrage).
- ✓ **Moyens humains :** technicien supérieur ou ingénier en topographe (Justifier par diplôme d'état déclarés à la CNAS)
- ✓ **Moyens Matériels** épanduseuses de liant + un camion 15 T charge utile (Justifier par carte grises et assurances en cours de validité)

N.B : *Toute entreprise ne remplis pas ces critères sera écarté.*

Retirer les cahiers des charges auprès de la commune d'OGGAZ, contre paiement, Les offres doivent être obligatoirement accompagnées des pièces suivant :

Un dossier de candidature

- ❖ Une déclaration de candidature dûment renseignée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint).
- ❖ la déclaration de probité dûment renseignée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint).
- ❖ des copies des statuts et modificatifs (éventuels), statut de groupement
- ❖ Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant le personnel à entreprise
- ❖ une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle activité principale travaux publics (catégorie 04) et plus.
- ❖ une copie des bilans fiscaux des trois derniers exercices (années 2021-2022-2023), dûment visés par les services concernés.
- ❖ la liste des moyens humains et d'encadrement à mobiliser pour le projet (quantitativement et qualitativement) appuyée de l'état d'affiliation CNAS en cours de validité et diplômes ;
- ❖ la liste des moyens matériels à mobiliser pour le projet appuyée de toutes pièces justificatives (cartes grises, et assurance de matériel en cours de validité, P.V de huissier de justice pour le matériel non roulant récent ne dépasse pas une année le jour de l'ouverture des plis + facture d'achat).
- ❖ Attestation de bonnes exécutions similaires datées doivent être visées et délivrées uniquement par le maître d'ouvrage.
- ❖ Une copie des attestations de mise à jour CNAS-CASNOS-CACOBATH en cours de validité.

b) L'offre technique :

- ❖ la déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint) ;
- ❖ Le présent cahier des charges dûment renseigné, paraphé daté et visé par le soumissionnaire et pourtant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepter »
- ❖ la qualité (mémoire justification technique) (annexé ci-joint)

b)- L'offre financière :

- ❖ Lettre de soumission (selon modèle ci-joint).
- ❖ Le bordereau des prix unitaires (annexé ci-joint)
- ❖ Le devis quantitatif et estimatif (annexé ci-joint)

Les dossiers de candidatures et offres techniques et l'offre financière sont insérés dans les enveloppes séparées, cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « Le dossier de candidature » « offres techniques » et « l'offre financière » selon le cas ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetées et anonyme, comportant la mention « à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et des évaluation des offres » appel d'offre n°...02/2025...l'objet de l'appel offre

A monsieur le président de L'APC d'OGGAZ / Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales

Projet : AMENAGEMENT DES ROUTES D'OGGAZ

Durée de préparation des offres est valable jusqu'à la date d'ouverture des plis fixée à (15) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP. Avant 14:00 h au plus tard

La date limite des dépôts des offres est fixe jusqu'au dernier jour de la date de préparation des offres Avant 11:00 h au plus tard

Si ce Jour considéra avec un Jour Férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivante. Il ne sera pas tenu compte des offres remises hors délai, L'ouverture des plis se fera le dernier jour de la date limite de dépôt des offres en séance publique à 11.00 h au siège de l'APC de oggaz

Les offres adressées par voie postale ne seront pas acceptées si elles parviennent après la date et heure limite de dépôt des offres; le cachet de la poste ne faisant pas foi.

Les soumissionnaires resteront engagées par leur offres durant 90+15 =(105) jours à partir de la date de la première parution du présent avis . Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis

Le président de l'A.P.C

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

DIRECTION DU LOGEMENT

50 POS HAI EL YASMINE, BIR EL DJIR -ORAN

Avis d'Attribution Provisoire Après La Poursuite D'évaluation

De L'Avis D'Appel D'offre National Ouvert Avec Exigence De Capacité Minimal N°06/2024

NIF : 001431019001850

Conformément aux dispositions de l'article 46 et 50 de la loi N° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives au marché public et 65 et 74 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, Portant Réglementation des marchés publics, la Direction du Logement de la Wilaya d'Oran sis à 50 POS Hai El Yasmine, Bir El Djir wilaya d'Oran, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre National ouvert avec Exigence de capacité minimal N°06/2024 relatif au projet : Réalisation d'un Centre des Impôts Type 03 à Oran EST répartis en deux lots séparés :

LOT 02 : Aménagement Extérieur Et Réseaux Divers

Projet lots	Attributaire Provisoire	La Note/ 100	Montant de Soumission (D.A/T.T.C)	Montant de soumission après correction	Délai	Observation	NIF
LOT02: Aménagement Extérieur et Réseaux Divers	BOUTOULA ALI SOUFIANE	53	19 726 299.78	20 678 299.78	03 MOIS	Pré qualifier techniquement et moins disant financièrement	183290100810173

en application de l'article 56 de la loi N° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives au marché public et Conformément à l'article 82/3 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, tous soumissionnaires contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la Commission des Marchés de la Wilaya d'Oran dans les 10 jours qui suivent l'affichage.

Conformément à l'article 82/4 du décret présidentiel N°15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, les soumissionnaires désirant Connaitre le résultat de l'évaluation technique et financière sont Invités au cours des trois jours suivant la parution du présent avis d'attribution à se rapprocher auprès de la direction du logement de la wilaya d'Oran.

ANEPE N° 2531001137 Le Quotidien d'Oran 26/01/2025

République Algérienne démocratique et Populaire

Wilaya de Mascara

Daira de Tighennif

Commune de Sehailia

Matricule Fiscale : 42100 20000 2901 2010 45

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Réalisation D'un Chemin reliant CV 02 au Douar Essalfa sur 1.3 Km

En application des dispositions des l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,

Le président de L'APC de SEHAILIA, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert AVEC Exigence De Capacités Minimales N°07/2024, paru dans les quotidiens nationaux en date du 25/12/2024 dans «Manabar ELKoraa » pour l'arabe, et en date du 25/12/2024 dans «Quotidien d'Oran » pour français et le BOMOP

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement comme suit :

Projet	Soumissionnaire	La Note D'offre Technique	Montant (D.A)	Délai	Critère
Réalisation D'un Chemin reliant CV 02 au Douar Essalfa sur 1.3 Km	Soumissionnaire : EURL BENBEDRA RAPID GTP RELIZANE NIF : 0022 4801 16367 129	86.00 /100 Pts	13.820.065,00	02 Mois	Moins disant

Conformément la loi n 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidature ; offre technique et financière ; sont invités à se rapprocher au niveau de notre service au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du projet.

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés public de la commune de SEHAILIA dans un délai de dix (10) jour à compter de la 1ère publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans la presse nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP)

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date limité pour introduire un recouvre est prorogée au jour ouvrable suivant à 16:00 .

LE PRESIDENT DE L'APC

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TLEMCEN
DAIRA DE FILLAOUSSENE
COMMUNE DE AIN KEBIRA
NIF :41000200001307901052

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions contenues dans l'article 65 et 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , Le président de l'assemblé populaire de la commune d'Ain Kebira annonce les résultats de l' avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales n°04/2024 relatif :

LA REVISION DU PDAU DE LA COMMUNE DE AIN KEBIRA

Paru sur les journaux suivant : **البيان** en arabe en date du 29/12/2024 et **Le quotidien d'Oran** en français en date 29/12/2024, Qu'a l'issue de la séance d'évaluation et analyse des offres du 07/01/2025 , le marché a été attribué provisoirement comme suite :

Intitulé du projet	Entreprise	Matricule fiscal	Délai d'exécutions	OFFRE TECHNIQUE		OFFRE FINANCIERE	
				Note technique /80	OBS	Montant en (DA)	OBS
A REVISION DU PDAU DE LA COMMUNE DE AIN KEBIRA	CENTRE D'ETUDES ET DE REALISATIONS EN URBANISME URBA TLEMCEN	09991302622746400000	Six (06)Mois	70,00	Qualifié techniquement	8 900 000,00	le mieux disant

Conformément aux dispositions contenues dans l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 du loi N°23/12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives au marché, Les soumissionnaires qui souhaitant prendre connaissance des résultats détaillés d'évaluation de leurs offres technique et financière sont invités de se rapprocher des service de la commune aux plus tard Trois 03 jours à compter de la première publication, Tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant pourra introduire un recours dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans les quotidiens nationaux

Le Président d'APC

ANEPE N° 2531000957 Le Quotidien d'Oran 26/01/2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE RELIZANE
DAIRA DE SIDI M'HAMED BENALI
COMMUNE DE SIDI M'HAMED BENALI.
CODE FISCALE : 098448085140223

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service public , le président de l'assemblée populaire communale de sidi m'hamed benali déclare les résultats d'appel d'offres ouverte avec exigence de capacités minimales N°: 08/ 2024 pour lancé l'attribution provisoire du projet :

* تهيئة محطة نقل المسافرين الشهيد بن ستي الطاهر بلدية سidi m'hamed ben ali *

Après évaluation des offres par la commission compétente, l'attribution provisoire est prononcée au profit de l'entreprise suivante :

L'intitulé de projet	Entrepreneur	Montant (DA) après correction en TTC	Délai De réalisation	Nombre des points	Matricule fiscale	OBS
تهيئة محطة نقل المسافرين الشهيد بن ستي الطاهر بلدية سidi m'hamed ben ali	ENTREPRISE DE TRAVAUX DE BATIMENT CHERIFI MOHAMED 29 RUE SIDI ADDA MAZOUNA WILLAYA DE RELIZANE	19.195.414.00	03 DA MOIS	60 POINTS	19948220088209	Offre unique qualifiée techniquement

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , un délai de dix jours (10 jours) à partir la première (1ère) parution sur la presse , BOMOP ou le portail des marché publics est accordé aux soumissionnaires pour déposer leurs éventuels recours auprès de la commission des marchés publics .

pour les autres soumissionnaires, le service contractant invite ceux qui sont intéressés de se rapprocher de ce service au plus tard 03 jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire de marché , à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières .

Fait à S.M. Benali le : 15/01/2025.
Le président de L'assemblée populaire communale

ANEPE N° 2531001129 Le Quotidien d'Oran 26/01/2025

VILLAS

■ A vendre maison, sup 135 m², 3 pièces, cuisine, cour, buanderie, sanitaires, actée, livret foncier, à Ain el Turck, près de la mosquée / Oran - Tél : 0542.56.09.32 - 0798.13.95.97

■ A vendre maison, 216 m², R+1, terrasse, 1 seule façade, jardin, garage, située à la rentrée de Tlélat, à côté de la mosquée / Oran - Tél : 0795.60.21.74 - 0772.54.93.82

DIVERS

■ A louer licence de café, à Oran. Tél : 0776.60.56.23

LOCAUX

■ Vends beau magasin, 2 niv, 63 m², haut 5.5m + s-pente 280 m² haut 2,5 m, bien aménagé, bien situé à Fernand-ville, Oran idéal pour tous commerces (laboratoire d'analyses, clinique, vente habillement)... Tél : 0542.85.92.95

■ Vd appartement : F2, 50 m² + luxueux F3, 70 m², 1^{er} EDEN-Plage + F2, 52 m², F3 80 m², 2^{ème} Bouisseville, F3 105 m², F4 107 m² Aïn El Turck - Petite maison 90 m², Trouville, Studio 40 m² - Ag El Bahria Aïn El Turck - 0774.01.89.57

■ A louer magasin Adda Benaouda, Plateau, 80 m² avec sanitaire plus hauteur 5m, propre Tél : 0697.30.44.34

APPARTEMENTS

■ Vend F4, r-c-h, superficie 90 m², 3 balcons, 2 façades à Misserghine. Tél : 0699.67.94.50 – Visite le vendredi matin

■ A Oran vd sur Bd des Lions, F3, 4^{ème} étage, sup 83 m², 3 façades, luxe ,ibre de suite – 0554.96.24.41

■ Loue : F1 meublé à 100 m de la Place des Victoires, 4^{ème} (3.5U), F3 Cité Lescure, 10^{ème} (2U), Agence Immob ABDALLAH, 11, rue Cavaignac Oran 041.38.62.87 - 0770.40.87.48

■ Vd appartement : F2, 50 m² + luxueux F3, 70 m², 1^{er} EDEN-Plage + F2, 52 m², F3 80 m², 2^{ème} Bouisseville, F3 105 m², F4 107 m² Aïn El Turck - Petite maison 90 m², Trouville, Studio 40 m² - Ag El Bahria Aïn El Turck - 0774.01.89.57

■ V/loue/ éch à Tiaret C/V C/Sim à Oran F6, act 03 faç e/sud, cour comm 3.000 m² dans cité clôt par 04 bt, près tout commo+ park à gardoule F2, dans RDC villa + jardin entre indép. Police+PTT+hammam+école + CEM + univ+ superette + bus 02 sens vers C/Ville - Mob : 0557.74.60.91/ 0558.29.57.69

CONDOLÉANCES

Amine REKIK

et sa famille

présentent à la

famille

MOUFFOK

Bachir leurs

condoléances

suite au décès de leur cher

père et grand-père

M. MOUFFOK Hadj Bachir dit

Nouredine, Ancien moudjahid

l'un des fils les plus valeureux

de la Révolution algérienne.

Que Dieu lui accorde Sa Sainte

Miséricorde et l'accueille en

Son Vaste Paradis.

إنا شهادتكم راجعون



OFFICE PUBLIC DE L'HUISSIER DE JUSTICE

Maitre TAHRAOUI BAHOU

Huissier de Justice près la Cour d'Oran

Adresse : Rue Mohamed Fertas N° 175 Arzew

Tél : 0554.10.14.48 / 0660.80.11.01

E-mail : maitre.tahraoui-b@live.fr

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Uniquement sur Soumissions cachetées

Il sera procédé le 04 février 2025 à 11h00 au profit de : EPE NAJDA SUPPLY & SERVICE Filiale Hyproc Shipping Company – Groupe Sonatrach

Lot unique	Désignation	
	Vedette de servitude «STIDIA II»	
dont ses caractéristiques sont suivantes :		
<ul style="list-style-type: none"> • Matière : Acier, longueur : 17,20 m, Largeur : 5.65m, Puissance : 300 CV Immat : OR/1975, Année de construction : 1983 – Hors charte 2019 		

Conditions de Participation :

- Visite et participation à la vente aux enchères publiques réservées uniquement aux détenteurs d'un cahier des charges délivré par le cabinet de l'huissier contre paiement 1.000 DA
- Tout Adjudicataire payera obligatoirement une caution de : 500.000 DA par un chèque de Banque dûment certifié.

Le dépôt des soumissions et de caution se feront avant le jour de la vente aux enchères

Au plus tard le 03 février 2024 avant 16h00 (Aucune soumission ne sera acceptée le jour de la vente)

Maitre B. Tahraoui

Huissier de justice

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE : SIDI BEL ABDES

DAIRA DE : SIDI ALI BEN YOUS

COMMUNE DE : SIDI ALI BEN YOUS

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Numéro identification fiscal : 2246010174

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhoul El hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .suite a la procès verbal de la commission d'évaluation du 03/01/2024.

Le président de l'assemblée populaire communal de sidi ali ben youb informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé Avis D'appel d'offre national ouvert N ° 06/2024 à compter de la parution dans les deux quotidiens nationaux en deux langues français* LE QUOTIDIEN* du 23/12/2023, arabe * ELDIWAN* du 20/12/2023 et en, portant le projet :

APPROVISIONNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2025 DE LA COMMUNE DE SIDI ALI BEN YOUS

■ Lot N°01 : ECOLE Dahmane Mohamed- ECOLE ABD Mohamed- ECOLE BRAIMI ABDELLAH

■ Lot N°02 : ECOLE HASNAOUI ABDELKADER - ECOLE ABOU DJELLOUL - ECOLE HAMZA BEN ABD ELMOTALIB - ECOLE MOSTEFAOUI MILOUD

Qu'a l'issue du jugement des offre, technique et financier comme suite :

deux langue français*LE QUOTIDIEN*du 30/12/2024 , arabe *ELDIWAN*du 30/12/2024 et en, portant le projet :

- Lot N°01 : ECOLE Dahmane Mohamed- ECOLE ABD Mohamed- ECOLE BRAIMI ABDELLAH

Nº	Intitulé du projet	Soumissionnaire	Code fiscal	Montant en TTC COURIGER		Délai	Note technique	Observation
MIN	MAX							
<tbl_info

•2

21.10 007 Spectre

12.01 Tout le monde veut prendre sa place
12.55 Journal Météo climat
13.00 Journal 13h00
13.20 13h15, le dimanche
14.20 13h15, le dimanche
15.15 Affaires sensibles
16.05 Un dimanche à la campagne
18.05 Les enfants de la télé
20.00 Journal 20h00
20.30 20h30 le dimanche



Film d'action - Grande-Bretagne - Etats-Unis - 2015

Avec Daniel Craig, Christoph Waltz, Léa Seydoux, Naomie Harris
A Mexico, pendant une fête, l'agent 007 se glisse dans une foule costumée pour éliminer un homme, Marco Sciarra, et provoque de nombreux dégâts. De retour à Londres, Bond, qui a agi sans instructions, est tancé par le nouveau M, qui le suspend temporairement. Mais l'agent secret suivait des instructions de la défunte M, qui plaçait Sciarra parmi une liste de cibles.

21.05 Inspecteur Barnaby



Série policière - Grande-Bretagne - 2023 Saison 24 - Episode 1/4

Avec Neil Dudgeon, Nick Hendrix, Annette Badland, Charles Dale
Une bataille pour la possession du domaine de Stourwick éclate après le décès du patriarche. Francis et Ursula font face à une révélation troublante : une disposition légale octroie l'intégralité des droits successoraux à leur frère Lucian, leur présence sur la propriété familiale devenant alors précaire. Les deux héritiers manifestent leur détermination à contester cette situation.



Présenté par Olivier Minne
Le duo de chanteurs toulousains Bigflo & Oli, les vidéastes humoristes McFly et Carlito, la Miss France 2015 Camille Cerf et l'actrice Audrey Pirault se démènent pour le compte du Secours populaire français, qui agit depuis 1945 contre la pauvreté et l'exclusion.
18.43 Organisation Super Insolite
19.45 Okoo-koo
20.15 C'est toujours pas sorcier
20.45 Okoo-koo



arte

C 8

•3

16.30 Fort Boyard



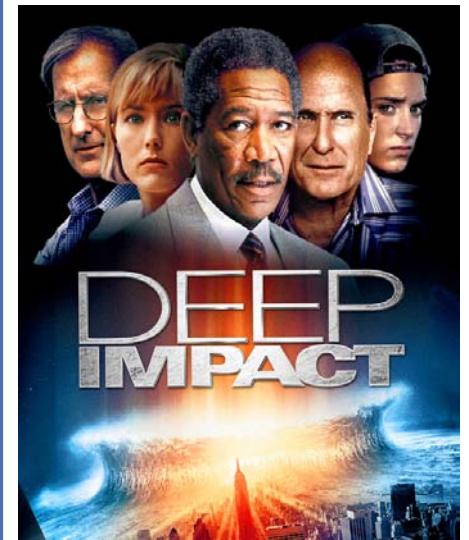
Présenté par Olivier Minne
Le duo de chanteurs toulousains Bigflo & Oli, les vidéastes humoristes McFly et Carlito, la Miss France 2015 Camille Cerf et l'actrice Audrey Pirault se démènent pour le compte du Secours populaire français, qui agit depuis 1945 contre la pauvreté et l'exclusion.
18.43 Organisation Super Insolite
19.45 Okoo-koo
20.15 C'est toujours pas sorcier
20.45 Okoo-koo



arte

C 8

09.25 Silence, ça pousse !
10.20 Echappées belles
12.00 C MédiaTique
13.00 SOS Afrique sauvage
13.35 C l'hebdo
14.30 La Périchole (au Théâtre des Champs-Elysées)
16.35 Voyage express
16.55 SOS Afrique sauvage
17.25 La prohibition américaine, une aubaine française
18.30 En société
20.00 C politique
21.05 Tenue de soirée
22.30 L'épopée des vignerons



RTL 9 20.55

DEEP IMPACT

Film catastrophique - Etats-Unis - 1998

Avec Robert Duvall, Téa Leoni, Vanessa Redgrave, Morgan Freeman

Leo Biderman, quatorze ans, s'inscrit au club d'astronomie de son lycée. Il prend une photo du ciel étoilé à travers son télescope et découvre une comète qui se dirige vers la Terre. Prénommé, le président des Etats-Unis fait appel à un ancien astronaute, Spurgeon Tanner, qui est chargé de diriger une mission internationale à bord du vaisseau expérimental. Ils doivent se poser sur la comète et tenter, par des charges nucléaires, de la dévier de sa trajectoire. Sur Terre, le cataclysme imminent suscite les réactions les plus extrêmes.

CANAL+ GRANDECRAN 21.04

PREMIER CONTACT



PREMIER CONTACT

Film de science-fiction - Etats-Unis - Canada - 2016

Avec Amy Adams, Jeremy Renner, Forest Whitaker, Michael Stuhlbarg

Louise Banks se remémore les années passées auprès de sa fille, morte à l'adolescence d'une maladie incurable. Pendant un de ses cours, Louise, professeure spécialisée en linguistique, apprend en même temps que ses élèves que des vaisseaux spatiaux se sont approchés de la Terre. Les intentions, la technologie et le langage des extraterrestres étant inconnus, Louise, assistée par le physicien Ian Donnelly, est chargée de tenter de communiquer avec eux.

ACTION 20.50

THE LAST DAYS ON MARS



Film de science-fiction - Royaume-Uni - Irlande - 2013

Avec Liev Schreiber, Elias Koteas, Romola Garai, Olivia Williams

Marco Petrovic, un petit groupe d'astronautes et de chercheurs font partie de la première expédition spatiale sur Mars et mènent des recherches sur la base Tantalus. La mission touche à sa fin et chacun pense à son retour sur Terre ; le voyage durera six mois. Marco fait alors une découverte, des fossiles bactériens, qui prouveraient l'existence d'une forme de vie sur la planète rouge.

TÉLÉVISION

TF1

21.10 The Batman



Film d'action - Etats-Unis - 2022

Avec Robert Pattinson, Zoë Kravitz, Paul Dano, Jeffrey Wright, Colin Farrell

Dans sa deuxième année de lutte contre le crime, le milliardaire et justicier masqué Batman explore la corruption qui sévit à Gotham et notamment comment elle pourrait être liée à sa propre famille, les Wayne, à qui il doit toute sa fortune. En parallèle, il enquête sur les meurtres d'un tueur en série qui se fait connaître sous le nom de Sphinx et sème des énigmes cruelles sur son passage.

M6

21.10 Zone interdite



Présenté par Ophélie Meunier

Le cadmium, un métal lourd toxique, contamine les aliments tels que le pain, les légumes et les pommes de terre, menaçant la santé des Français, parmi les plus exposés au monde. Près d'un adulte sur deux et environ un enfant sur cinq affichent des taux trop élevés de ce poison qui multiplie le risque de certains cancers. Nos sols pollués aggravent le problème, rendant certains terrains dangereux.

CANAL+

21.05 Rugby : Top 14



Saison 2024 - 15e journée
Troisièmes du classement au soir de la 14e journée, les Toulonnais doivent se méfier des Rochelais qui ont repris confiance après leur victoire (22-19) obtenue face à Toulouse. Cette rencontre s'annonce indécise entre deux équipes qui se posent comme des outsiders dans la course pour le titre. Baptiste Serin et les Varois doivent faire face à l'absence de leur capitaine Charles Ollivon blessé et forfait jusqu'à la fin de la saison.

PLANÈTE +

TFX

W9

09.38 American Pickers, la brocante made in USA

12.43 Mercenaire

14.16 La guerre des trônes, la véritable histoire de l'Europe

16.08 Mystérieux objets

17.45 Vikings : La saga des Bluetooth

19.23 American Pickers, la brocante made in USA

20.55 Mystérieux objets

22.34 Un opéra pour un empire

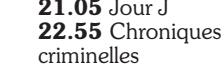
09.20 Very bad blagues

12.30 Friends



21.05 Jour J

22.55 Chroniques criminelles



22.45 Les secrets du paranormal



10.30 Génération Hit machine
12.20 100% poker
12.45 Météo
12.50 Scorpion
16.30 La petite histoire de France
21.10 Mon garçon
22.50 La petite histoire de France

Bélier 21-03 au 20-04

Vous rêvez de grand air, de nouveauté et d'aventure? Parlez-en autour de vous, à vos amis surtout, ils pourraient vous donner de bonnes idées.

Taureau 21-04 au 21-05

Malgré quelques soucis d'ordre financier, vous savez manœuvrer aisément pour arriver à vos buts. Faites tout de même un bilan comptable dès que vous le pouvez.

Gémeaux 22-05 au 21-06

En ce moment vous êtes particulièrement sensible aux émotions de votre partenaire. Si vous êtes en voyage, vous pourriez bien craquer devant son charme et son magnétisme...

Cancer 22-06 au 22-07

Aujourd'hui, prenez de sages résolutions vis à vis de votre travail ou de vos problèmes financiers. Accordez-leur le temps nécessaire mais sans plus...

Lion 23-07 au 23-08

Si vous êtes en couple, tout semble baigner dans une atmosphère agréable. Si vous êtes célibataire, vous voilà dans une période favorable aux rencontres...

Vierge 24-08 au 23-09

Si les problèmes familiaux ont tendance à vous submerger, vous n'avez pas la tête dans vos activités. Lâchez prise avec le passé et parlez-en à vos proches.

Balance 24-09 au 23-10

Aujourd'hui vous pouvez innover dans le domaine de la créativité. Si vous avez des enfants, vous avez le don d'inventer des jeux nouveaux. Riez avec eux, c'est la santé!

Scorpion 24-10 au 22-11

Aujourd'hui, vous pourriez penser à investir dans un petit achat pour votre foyer. Mais avant de passer à l'acte, assurez-vous qu'il ne sert pas à combler un manque...

Sagittaire 23-11 au 21-12

C'est le moment de reprendre contact avec vos interlocuteurs, que ce soit par téléphone ou par email. Et si vous devez vous déplacer n'hésitez pas, c'est positif!

Capricorne 22-12 au 20-01

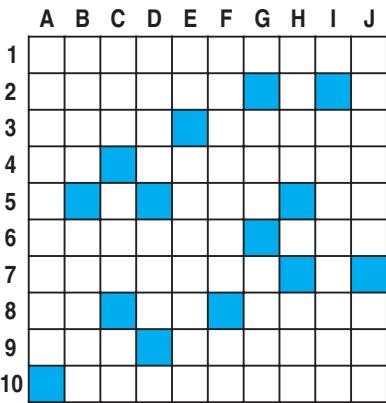
Aujourd'hui, vous avez autant besoin de calme et de tranquillité que de profiter des bienfaits terrestres. Une journée à la campagne ou une après-midi à la plage?

Verseau 21-01 au 18-02

Cette journée peut se révéler très positive, pour peu que vous la partagiez avec vos amis et que vous saachiez stimuler tout le monde grâce à votre enthousiasme ou votre charisme.

Poissons 19-02 au 20-03

Puisque vous pensez à votre carrière et à vos objectifs, préparez-vous aussi à sortir de cet isolement dans lequel vous vous complaisez parfois. Osez relever le défi !

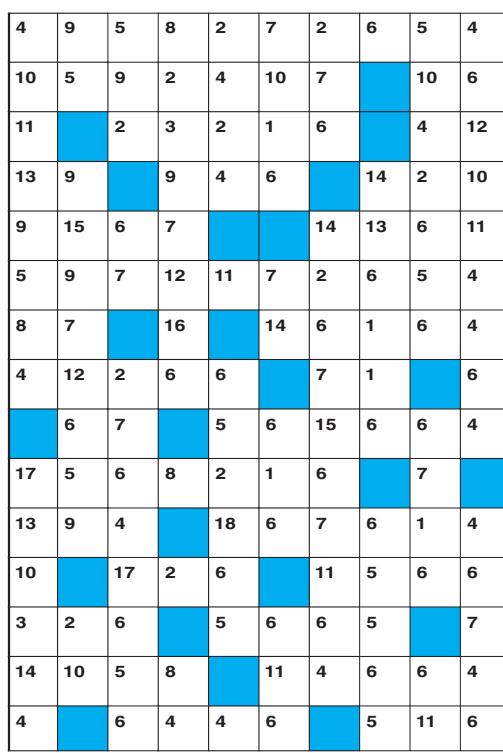
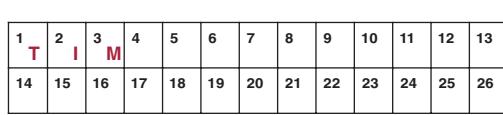


- Horizontalement:**
- Place au désordre.
 - Pris en faute.
 - Palis. Un soldat de Première !
 - Au beau milieu. Atteintes.
 - Aber. La rousse d'Adolf.
 - Bravé par le brave. Entreprend.
 - Faire des tournées culturelles.
 - Symbol transnazi. Symbole de gaz. Amas de boue.
 - Pièce de navire. Toucher, troubler.
 - Elles prennent du volume.
- Verticalement:**
- A... et pourtant !
 - Tracas. Grande lavande.
 - Carré réservé. Indéfini.
 - Sortie de l'enfance.
 - Bineuse. Grade.
 - Tous les mois. Grésillera.
 - Tanière.
 - Test d'audition.
 - Mouvement d'ensemble.
 - 52 et un joker !
 - Partie du globe. N'a pas séché.
 - Flapie.
 - Bleu marine. Se prend sur le champ.

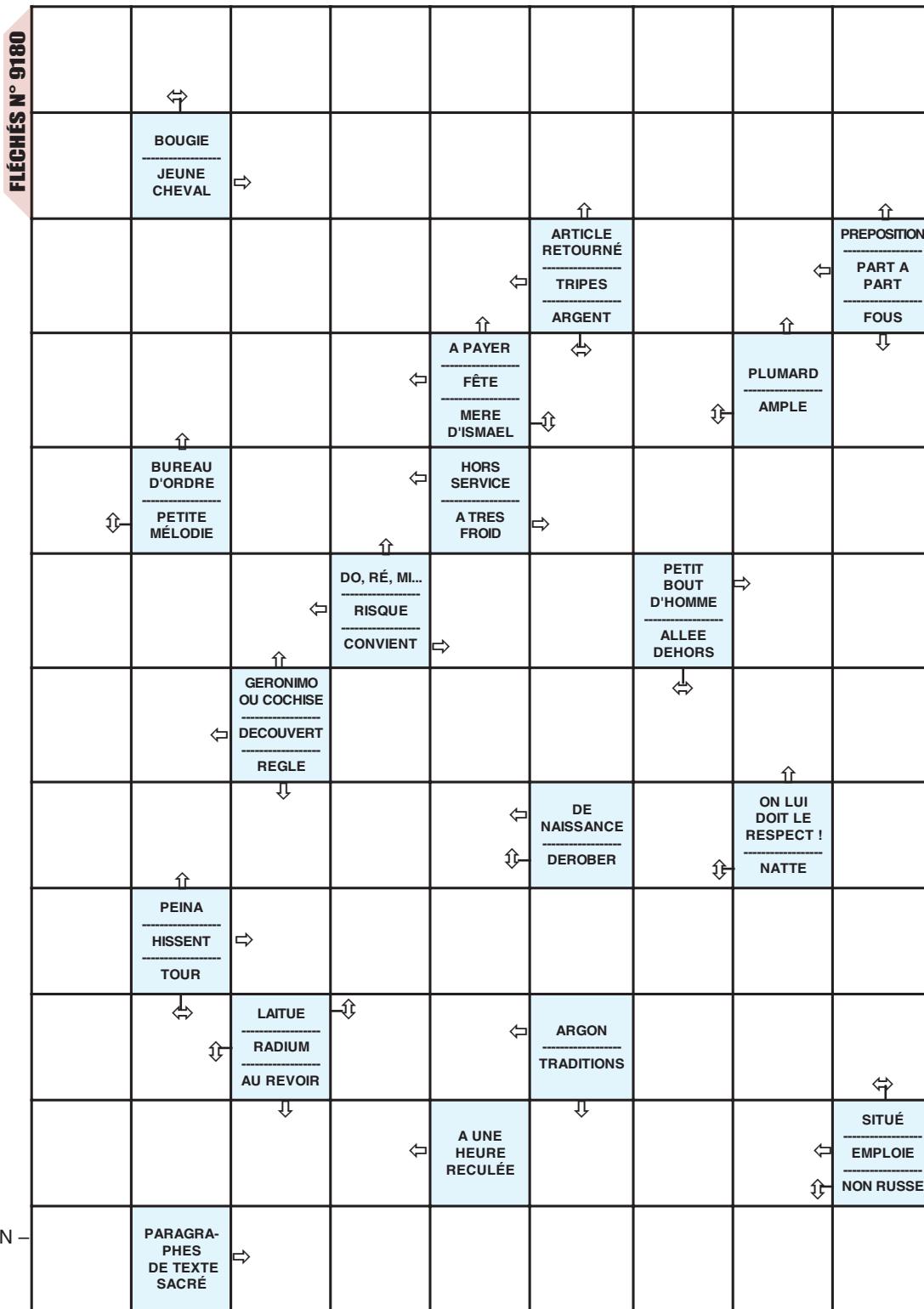


AMNESIE – ARMATURE – ATTACHER – BERET – BOUCHON – CARPE – CHARLATAN – COURSIER – COURSIVE – CROSSE – DOUCEMENT – EMERVEILLER – ENCEMMENT – FANTASIA – FAON – FELICITER – FOLLEMENT – GEOMETRE – GIRAFE – JUSTEMENT – KEPI – LICENCE – MENTIR – OPEN – ORDRE – OUTRAGE – PAGE – PARCIMONIE – POUF – PROVOCATION – REGRET – REIN – RELAXE – SAFARI – SAPE – SERIN – TOME – TRIO – TSIGANE.

Les 7 lettres restantes composent le tout de la charade suivante :
- Mon 1er est livoide.
- Mon 2e enfila. Mon 3e est une conjonction.
Mon tout est un arbre fruitier.



Jeux proposés par Chérifa Benghani



10 ERRREURS



CROISÉS N° 9179



CODÉS N° 9179



FOUILLIS N° 9179 :
SIDA (Si-Da)



Le SG de l'ONU nomme une nouvelle représentante spéciale pour la Libye



Le Secrétaire général de l'ONU, M. Antonio Guterres, a annoncé la nomination de la ghanéenne Hanna Serwaa Tetteh comme nouvelle représentante spéciale et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), indique samedi un communiqué des Nations-Unies. Mme Tetteh succède au Sénégalais Abdoulaye Bathily qui a été Envoyé spécial et Chef de la Mission jusqu'au mois de mai dernier. Le Secrétaire général lui est reconnaissant, ajoute le communiqué de l'ONU, pour «son leadership ainsi qu'à la Représentante spéciale adjointe, Mme Stéphanie Koury, qui a assuré l'intérim à la tête de la Mission».

Mme Tetteh assurait auparavant la mission d'envoyée spéciale du SG pour la Corne de l'Afrique de 2022 à 2024. Avant cela, elle était représentante spéciale du SG et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, de 2018 à 2020, après avoir été Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Avant d'entrer aux Nations Unies, Mme Tetteh était Ministre des affaires étrangères du Ghana de 2013 à 2017.

Un homme s'immole par le feu au centre de Tunis



L'administration Trump a demandé vendredi aux agences fédérales américaines de fermer l'ensemble de leurs bureaux chargés de promouvoir la diversité et la justice environnementale et de licencier les fonctionnaires qui y travaillent — déjà placés en congés forcés — d'ici deux mois. Ce limogeage à grande échelle d'employés fédéraux chargés de lutter contre

les discriminations au sein de l'appareil d'Etat intervient au cinquième jour du second mandat de Donald Trump, qui a dans la même journée pris une série de mesures anti-avortement.

Le terme «DEI» ou «DEIA», qui dans le vocabulaire des ressources humaines désigne les efforts de recrutement de personnes issues de minorités raciales ou sexuelles, est deve-

nu l'un des épouvantails de la droite dure américaine.

Pendant la campagne, les trumpistes ont attaqué la candidate démocrate Kamala Harris, femme noire et d'origine indienne, en affirmant que l'ancienne vice-présidente était un «recrutement DEI», c'est-à-dire en sous-entendant qu'elle n'avait été choisie que pour son identité et non pour ses qualités.

Un homme est mort vendredi au centre de Tunis après s'être immolé par le feu et s'être dirigé vers un policier, ce qui a obligé un autre à tirer pour protéger son collègue, blessant un passant, selon un communiqué du ministère de l'Intérieur et plusieurs médias. «La personne s'est dirigée vers un policier» avant qu'un autre policier lui tire dessus pour protéger son collègue, a précisé le ministère, en mentionnant comme lieu des faits le quartier Lafayette.

Selon le ministère, l'homme qui a succombé à ses blessures et «a été identifié», «avait des troubles psychologiques». Un des policiers «souffre de brûlures et a été hospitalisé» et «une autre personne se trouvant sur les lieux a également été blessée» et «se trouve dans un état stable», a ajouté le ministère, sans donner de détails sur les circonstances de leurs blessures.

EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

EXPÉDITIONS DE NÉGRIERS

On y est en plein cœur ! Il ne manque plus que la croix gammée, l'étoile avec une couleur à définir sur les dos ou sur les revers des vestes pour que l'ère du nazisme se réinstalle. L'extrême droite, en divers Etats, avance au pas de charge pour reconfigurer les identitaires arqués des siècles où le fascisme a prévalu pour que les valeurs humaines ne répondent qu'à la couleur de la peau et à la prédominance de la race.

La témérité actuelle du nouveau président américain n'est ni délire ni folie d'un homme pris d'un début de sénilité avancée mais s'inscrit dans un tracé identique à celui ouvert à la marche sur Rome d'antan et à la croix hitlérienne d'avant.

nationales tendent à s'effacer de tous les lexiques prétendument élaborés aux lendemains des grandes guerres censées assurer la pérennité de la paix et pour le bonheur des hommes.

Au même moment, le ministre français de l'Intérieur écrase de ses pieds ce par quoi la France a été admirable et enviée. Par circulaires ministérielles, drastiquement semées, les régularisations des souffrants en mal de papiers n'ont plus droit de cité en terre française. Le droit du sol ici aussi est suggéré pour que les idéaux de la prise de la Bastille ne soient que le produit d'un jeu de délitres.

Peu à peu, l'Europe se remet à patauger dans la montée de l'extrémisme gigotant pour bafouer davantage une civilisation occidentale déflueuse.

L'Egypte et Israël exemptés d'un gel quasi-total de l'aide étrangère des Etats-Unis



Les Etats-Unis ont gelé leur aide étrangère, à l'exception de celle fournie à l'Egypte et Israël, ainsi que l'aide alimentaire d'urgence, le temps d'un réexamen complet pour voir si elle est conforme avec la politique qu'entend mener Donald Trump.

Laide alimentaire d'urgence est exemptée, ce qui devrait bénéficier notamment à la bande de Gaza après le cessez-le-feu conclu entre Israël et le Hamas palestinien.

Mais la circulaire ne fait aucune mention de l'Ukraine, qui a bénéficié sous l'ancienne administration Biden de milliards de dollars d'aide pour se défendre face à la Russie. La circulaire découlle du décret signé par le président Trump lundi, dès le jour de son investiture, ordonnant de geler l'aide étrangère des Etats-Unis pour 90 jours. Israël et l'Egypte sont parmi les plus importants bénéficiaires de l'aide militaire des Etats-Unis à coups de milliards de dollars en armement.

Inde : enquête sur une mystérieuse maladie qui a fait 17 morts



Les autorités sanitaires indiennes ont ouvert une enquête pour tenter de déterminer l'origine d'une mystérieuse maladie qui a déjà causé la mort de 17 personnes dans la région du Cachemire (nord-ouest), a rapporté samedi la presse locale. Ces décès, parmi lesquels ceux de 13 enfants, ont été recensés depuis début décembre dans le village retiré de Badhaal, dont 230 habitants ont été confinés cette semaine, a précisé l'agence Press Trust of India (PTI). «Les vacances d'hiver ont également été annulées en raison de cette situation d'urgence», a déclaré à PTI un responsable médical local, Amarjeet Singh Bhatia. La maladie a causé des dommages au cerveau et au système nerveux des victimes, issues de trois familles, a-t-il précisé sans autre détail.

Le ministre indien de la Santé Jitendra Singh a pour sa part indiqué que les résultats préliminaires de l'enquête fédérale ordonnée suggéraient que les victimes n'étaient pas mortes «d'une infection, d'un virus ou d'une bactérie mais plutôt d'une toxine».